

COVID-19

Le port du masque recommandé dans les marchés



La coordination nationale de gestion de la pandémie du Covid-19 a recommandé, au cours de sa réunion du 10 avril à Brazzaville, le port obligatoire des masques et autres accessoires de protection aux vendeurs et acheteurs dans tous les marchés et supermarchés.

Outre cette mesure, plusieurs autres recommandations d'ordre social et économique ont été également annoncées, notamment la gratuité de l'eau et de l'électricité pendant la période de confinement, ainsi que la prise en charge des ménages et personnes vulnérables.

Page 5

MÉDIAS

Statut quo au Conseil supérieur de la liberté de communication

Le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo, abordé par *Les Dépêches de Brazzaville*, n'a pas voulu faire des commentaires sur la grogne qui règne au sein de son institution. Il a annoncé par contre la convocation, après la période de confinement, d'une session extraordinaire au cours de laquelle cette situation sera clarifiée. « La démarche entreprise par les hauts conseillers n'obéit pas aux textes réglementaires qui régissent le fonctionnement du CSLC », a déclaré Philippe Mvouo. Aux dernières nouvelles, le procureur de la République a ordonné l'ouverture d'une enquête sur cette affaire.

Page 2



Philippe Mvouo

PRISE ENCHARGE MÉDICALE

L'automédication n'est pas la solution

Au cours d'un échange avec les journalistes le 10 avril à Brazzaville, la ministre chargée de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, a sollicité leur implication pour sensibiliser les populations aux dangers de l'automédication. Elle a conseillé, en outre, de contacter les services habilités en cas de manifestation des signes cliniques relatifs au Covid-19.

« Le traitement sur les protocoles thérapeutiques du Covid-19 se fait selon les spécificités de chaque personne malade. Un porteur du virus qui a un antécédent sanitaire comme la tuberculose, le diabète ou la drépanocytose ne peut pas être traité de la même manière qu'une femme enceinte ou une personne de troisième âge qui n'a pas de co-morbidité », a-t-elle alerté.

Page 8



Jacqueline Lydia Mikolo

COVID-19

Le consul du Congo à Guangzhou inquiet de la maltraitance des Africains

Le consul général du Congo à Guangzhou, en Chine, Emmanuel

Ebolo, a alerté le 10 avril, dans un courrier officiel, les autorités régionales et nationales des maltraitances que subissent les Africains résidant à Guangzhou, victimes des sévices sanitaires liés au coronavirus (Covid-19).

Page 10

ÉDITORIAL

Soldats

Page 2

FOOTBALL CONGOLAIS

Ces équipes dont on ne parle plus

Plus d'une vingtaine de clubs d'élite ayant marqué l'histoire du football congolais ont cessé d'exister ces deux dernières décennies à cause du manque de

financement.

Parmi eux, l'on note ceux qui ont gagné des titres nationaux et participé à des compétitions interclubs de la Confédération

nafricaine de football comme l'AS Police, Club 57 Tourbillon, EPB de Pointe-Noire, Kotoko de Mfoa, Elecsport de Bouansa.

Page 15

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Des cours de Terminale A, D&C et de Troisième dans ce numéro

Supplément

ALERTE COVID-19

En cas d'apparition de symptômes, appelez le 34 34 pour la prise en charge

ÉDITORIAL

Soldats

De ce que nous enseigne le dictionnaire Larousse, par définition, soldat signifie : homme équipé et instruit par l'Etat pour la défense du pays. Ici, homme désigne les deux sexes, puisqu'on dit aussi femme soldat. Le propos du jour est que dans le contexte actuel de crise sanitaire, l'appellation soldat devient extensible. Pour la simple et bonne raison que les fronts s'étant diversifiés, leurs lignes ont suffisamment bougé.

Désormais, ne faites plus allusion aux seuls hommes équipés d'armes à feu quand vous parlez de soldats. Mettez en avant les hommes en blouses blanches (certains portent du vert), car ce sont eux, à l'heure qu'il est, qui sont au front, pour ne pas dire sur tous les fronts. Ils combattent contre un ennemi invisible qui, malgré les pertes qu'il inflige aux nations sans distinction, a réussi à les maintenir divisées. Et c'est là le paradoxe de la lutte contre le Covid-19.

Quand, entre-temps, on a écouté parler d'un vaccin en expérimentation, on a salué une bonne initiative, un aboutissement salutaire pour l'humanité en état de choc. Puis on a vu que ces annonces étaient accompagnées de connotations rondement gênantes pour les humains que nous sommes. On veut qu'une partie d'hommes et de femmes qui peuplent la terre serve les intérêts de tous, en se prêtant comme corps d'essai au test en prévision. La raison est que puisque ceux-là manquent de tout, presque depuis toujours, pratiquer des essais sur eux n'a aucun inconvénient.

Bien sûr, la raison ne peut être l'apanage des seules éminences grises perchées sur leurs grands savoirs. La levée de boucliers suscitée par les préconisations de scientifiques discriminants à travers le monde est la preuve que la majorité des gens qui pensent au bien de l'humanité ne se laissera jamais abuser. En plus, la crise sanitaire actuelle montre par son ampleur que ce qui compte pour tous, est l'unité afin de gagner ensemble la guerre contre cet ennemi commun.

D'où les chants de gloire que, partout, on adresse aux personnels soignants pour les fronts anti-Covid-19 qu'ils tiennent sans relâche sur les cinq continents.

Les Dépêches de Brazzaville

GROGNE AU CSLC

Les hauts conseillers signent une pétition contre Philippe Mvouo

Les hauts conseillers, membres du Conseil supérieur de liberté de communication (CSLC) ont signé, le 9 avril à l'unanimité, une pétition contre le président de l'institution. Ils accusent Philippe Mvouo de gabegie dans la gestion des fonds alloués à la structure.

Le CSLC compte au total dix hauts conseillers. Il s'agit de Christian Hubert Kimbémbé, Rodrigue Morapenda, Joachim Mbanza, Jean Obambi, Pascal Mongo Silhym, Asie Dominique, Jean Pierre Goma, Agnès Isabelle Nioko, Godeffroy Yombi et Noel Nkodia Kamata.

Le collège des conseillers s'est réuni en urgence pour examiner la situation financière qui prévaut actuellement au sein du Conseil. A l'issue de la réunion, ces derniers ont signé à l'unanimité une pétition contre le président de l'organe de régulation des médias.

Les hauts conseillers, installés il y a à peine quatre mois, accusent Philippe Mvouo d'avoir décaissé du trésor public une somme de 51 millions Fcfa qu'il aurait confisqué, pourtant prévu au paiement de leurs émoluments.

Dans leur pétition, les hauts conseillers dénoncent la gouvernance financière du président de l'institution. Une gestion selon eux, caractérisée, entre autres, par l'absence de transparence dans la gestion financière et l'opacité dans les recouvrements des recettes internes du CSCL.

Les hauts conseillers reprochent également à Philippe Mvouo de prendre les décisions unilatéralement sans se référer au collège des membres, seule instance de délibération.

Par ailleurs, interrogé par Les Dépêches de Brazzaville, le président de l'organe de régulation des médias congolais n'a pas voulu faire des commentaires sur ce qui lui est reproché. Il a promis apporter des justifications au cours de la session extraordinaire qu'il compte convoquer après la période du confinement.

F.O.

CORONAVIRUS

Les élus de Talangaï sensibilisent aux dangers de la pandémie

Un groupe des élus du sixième arrondissement, Talangaï, a entamé, le 9 avril, la ronde des quartiers pour sensibiliser la population au coronavirus (Covid-19). Il a appelé celle-ci au respect des mesures barrières afin de limiter la propagation de la maladie.

Cette campagne de masse est conduite par Théophile Adoua. Elle est initiée par les sénateurs, députés et conseillers municipaux de Talangaï. Pendant deux semaines, selon le député Faustin Elenga, ces parlementaires vont se mouvoir dans tout l'arrondissement, pour conscientiser la population sur l'existence du Covid-19 qui a déjà fait des victimes au Congo.

Dans les marchés domaniaux et autres lieux publics, les élus de Talangaï tenteront de convaincre les citoyens de prendre à bras le corps la menace de la pandémie en observant les consignes édictées par les autorités gouvernementales.

« Que personne ne vous trompe, le coronavirus est une maladie réelle qui sévit actuellement la planète tout entière. Ne vous promenez pas n'importe comment, au besoin, restez chez vous. Faites usage des gestes barrières, tels qu'édictés par le gouvernement afin de limiter la propagation de la pandémie », a indiqué Théophile Adoua.

Parlant des mesures barrières proprement dites, Théophile Adoua, qui dirige aussi le comité du Parti congolais du travail (PCT) de cet arrondissement, a conseillé notamment le port de bavettes, le lavage régulier des mains au savon, l'observation de la

distanciation sociale dans les marchés et ailleurs. Pour le député Faustin Elenga, cette campagne de sensibilisation vaut la peine, car elle permettra à la population de prendre conscience de la maladie. « Ce n'est qu'un début, pendant au moins deux semaines, nous serons sur le terrain pour parler de cette maladie aux populations », a-t-il affirmé.

En rappel, le Covid-19 s'est déclarée en Chine en décembre 2019 et continue de faire des ravages à travers le monde. Le Congo enregistre à ce jour soixante cas positifs confirmés dont cinq morts et cinq patients guéris.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lasselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COVID-19

Le gouvernement annonce des mesures complémentaires

Réunie le 10 avril au Palais du peuple à Brazzaville, en présence du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, la coordination nationale de gestion de la pandémie du coronavirus (Covid-19) a décidé, entre autres, le port de masques par les vendeurs et clients dans les marchés domaniaux.

La situation sanitaire causée par le Covid-19 au Congo se résume à la date du 8 avril à soixante cas positifs enregistrés dont quarante-sept à Brazzaville et treize à Pointe-Noire. Le nombre de cas de transmission locale est chiffré à vingt-sept, soit dix-neuf pour Brazzaville et huit pour Pointe-Noire. En effet, sur le nombre total de malades, on note cinq décès et cinq guéris. Selon le gouvernement, il n'existe pas de cas grave parmi les cinquante personnes déclarées positives au Covid-19 actuellement prises en charge par les structures sanitaires compétentes.

Au regard de ce tableau non encore inquiétant, la coordination nationale annonce de nombreuses mesures visant à la réduction de la propagation de la pandémie. Parmi ces mesures, on peut citer celle recommandant aux vendeurs et aux clients des marchés domaniaux le port de masques et de tous accessoires susceptibles de servir de barrières à la propagation du Covid-19. Il est également décidé de la réquisition de tous les médicaments et autres produits de santé détenus par les pharmacies commerciales, et considérés comme utiles à la prise en charge du Covid-19. En complément d'effectifs déjà disponible, les autorités annoncent la réquisition de tous les agents de santé actifs et retraités aptes, des étudiants finalistes des écoles paramédicales et de la faculté des sciences de la santé. A cet effet, de primes exceptionnelles seront allouées à tous les personnels de santé et auxiliaires mobilisés pour la lutte contre le coronavirus.

Sur le plan social, le gouvernement a décidé de la gratuité de l'eau et de l'électricité pour tous les ménages,

sur l'ensemble du territoire national, pendant la période de confinement. De même, il entend procéder dans les prochains jours au transfert de la somme de 4 milliards FCFA aux ménages et personnes pauvres déjà répertoriés dans différentes localités du pays par le ministère chargé des Affaires sociales.

Dans le domaine économique, afin de permettre à l'Etat de faire face aux besoins liés à la lutte contre le Covid-19, il est décidé de l'émission de bons et obligations du Trésor pour abonder les recettes budgétaires. Consciente de la morosité de l'économie nationale, la Task Force a été instruite par la coordination nationale pour engager toutes les réflexions d'usage. Le but étant de lui soumettre, dans les meilleurs délais, un train de mesures destinées à soulager le monde économique qui souffre de l'arrêt brutal des activités dû à la situation d'urgence sanitaire que le Congo traverse, souligne le communiqué final rendu public par le ministre de la Communication et des médias, Thierry Lézyn Mougalla.

Créée par décret, la Coordination nationale de gestion de la pandémie du Covid-19 a pour mission principale de définir et de faire exécuter des politiques et mesures de nature à préserver les vies humaines et atténuer les préjudices sociaux et économiques consécutifs à la pandémie qui frappe le Congo depuis près d'un mois. Dans son fonctionnement, elle est assistée par la Task Force sur l'impact économique et social du coronavirus, le comité technique de riposte et le comité d'experts près le Comité national de la riposte à la pandémie.

Parfait Wilfried Douniama

Clément Mouamba prévient les auteurs des actes de vol

Interpellé par l'Assemblée nationale, le 9 avril, lors de la question d'actualité sur des antivoleurs constatées dans certains quartiers de Brazzaville où des magasins sont éventrés depuis le début de l'état d'urgence, le Premier ministre a dit prendre bonne note.



Les membres du gouvernement

Depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence et du couvre-feu le 1er avril, certains commerçants se plaignent du fait que leurs boutiques sont éventrées de nuit au moment où il y a le couvre-feu. En effet, ces actes sont signalés à Ngamakosso, dans le 6e arrondissement Talangaï, au lycée Thomas-Sankara, dans le 9e arrondissement et à Poto-Poto. Alerté par la députée de Boko, dans le département du Pool, Marie Jeanne Koulobou, Clément Mouamba n'entend pas baisser les bras. « Nous prenons cela comme information. Si une telle idée se confirme, il sera nécessaire d'y remédier... Ce sont des choses qu'on ne pourra plus constater; si c'est avéré après enquête, ce sont les agents de l'Etat eux-mêmes qui se muteraient en voleurs, à ce moment-là, ils seront radiés immédiatement des rangs de l'armée ou de la police. Je crois que ce sont des incidents qui arrivent, mais nous y veillerons », a promis le chef du gouvernement.

En effet, la question d'actualité a permis au gouvernement de faire le point sur le don chinois; la part de l'Etat dans le Fonds national

de solidarité; les dotations dans les formations sanitaires et les centres de mise en quarantaine. A ce propos, Marie-Jeanne Koulobou a cité des dysfonctionnements constatés dans la prise en charge des malades qui se baladent, selon elle, d'un centre à un autre. Le gouvernement s'est aussi expliqué sur la sécurisation des personnels de santé; la distribution des aides alimentaires aux personnes vulnérables; les opérations d'assainissement ou de désinfection des lieux publics; la commande des équipements et matériels sanitaires de première nécessité pour lutter contre la pandémie et la centralisation de la communication.

Les ministres concernés par cette question ont essayé de faire, à leur manière, le bilan de leur département respectif. Il s'agit des ministres de l'Economie, Gilbert Ondongo, chargé du Task Force mis en place pour la circonstance; Raymond Zéphyrin Mboulou de l'Intérieur; Thierry Lézyn Mougalla de la Communication; Antoinette Dinga Dzondo des Affaires sociales et Jacqueline Lydia Mikolo chargée de la Santé et de la Population.

Le président de l'Assemblée na-

tionale, Isidore Mvouba, a rappelé que cette question d'actualité répondait bel et bien aux préoccupations de la population. Il espère que les réponses proposées par le gouvernement ont tant soit peu satisfait les attentes de la population qui vit dans une psychose. Revenant sur les préoccupations des députés, il a indiqué que la question sur la distribution du matériel valait bien la peine. « Nous voulons tout simplement que cela ne se reproduise plus. Nous avons également vu des médicaments traînés au port autonome de Pointe-Noire et in fine être périmés. Nous avons aussi vu du matériel non distribué depuis des années et naturellement expirés dans un département », a rappelé le président de l'Assemblée nationale. Revenant sur la communication gouvernementale à propos du Covid-19, il a stigmatisé le manque de coordination dans les interventions. Notons que cette séance plénière spéciale s'est déroulée avec près de vingt députés, conformément aux mesures prises par les autorités dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

P.W.D.

LE FAIT DU JOUR

Un jour à Owando

Nous sommes précisément le jeudi 2 juillet 2009. Ce jour-là, le chef-lieu du département de la Cuvette est animé plus que d'habitude. La campagne électorale en vue du scrutin présidentiel du 12 juillet bat son plein. L'un des candidats à ce rendez-vous, Denis Sassou N'Guesso, sillonne le pays. Justement, quand il foule le sol d'Owando, mis à part les responsables du Parti congolais du travail, la personnalité de poids qui le reçoit, est son prédécesseur à la tête de la République du Congo, son ami d'enfance, et aussi compagnon d'armes, Jacques Joachim Yhombi Opango.

Le leader du Rassemblement pour la démocratie et le développement avait un mois plutôt, le 6 juin, acté son soutien à la candidature du président

sortant au cours du meeting tenu au boulevard Alfred Raoul, durant lequel ce dernier l'avait officiellement déclarée. Jacques Joachim Yhombi Opango, mais aussi David Charles Ganao, dirigeant de l'Union des forces démocratiques et Bernard Kolélas, représenté alors par son fils et membre du directoire de son parti, le Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral-MCDDI, Guy-Brice Parfait Kolélas, sont en vue.

Comme dans toute entreprise politique, on sait que Denis Sassou N'Guesso et Jacques Joachim Yhombi Opango s'étaient brouillés pendant de longues années; que ces dissensions avaient eu de lourdes conséquences sur leur amitié forgée de longue date. Quand le président du RDD rentre au pays en 2007, après dix années d'exil, Owando doit accueillir la fête

nationale du 15 août organisée dans le cadre de la municipalisation accélérée. Denis Sassou N'Guesso l'y invite au cours de l'audience qu'il lui accorde à Mpila. La réponse de ce dernier est positive.

Revêtu de ses plus beaux atours pour l'occasion, la ville d'Owando offre une première occasion de réconciliation sur place entre les deux hommes et leurs partisans. Suivons maintenant le propos délivré par le président Yhombi, le 2 juillet 2009, à Owando, lorsqu'il prend place aux côtés du président Sassou sur le lieu du meeting électoral dans la capitale de leur Cuvette commune :

« Chers parents, s'il y en a parmi vous qui s'accrochent encore aux déchirements d'hier, je dis que mon frère Denis et moi-même, vivons au-

jourd'hui dans une parfaite harmonie. Ici à Owando, que ceux qui ont de l'amitié et de l'admiration pour Yhombi fassent de même pour Sassou ». Il s'adressait bien sûr à ses militants, et globalement à la population d'Owando. Il parlait dans sa langue maternelle, le kouyou.

Ce propos fut salué par de longs applaudissements. On peut louer la grandeur et le sens de la mesure de l'homme qui vient de nous quitter loin des siens, et qui a été porté en terre vendredi dernier en France. Une note de consolation pour ceux qui ont connu le président Yhombi et l'ont porté, sa famille se donne le temps de le ramener chez lui, au Congo, et lui reverser les obsèques qu'il mérite lorsque le vent du Covid-19 qui souffle actuellement se sera apaisé.

Gankama N'Siah



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion

BP 62, Brazzaville
E-mail : pnok@africanparks.org
Tél : 05 615-30-18
www.africanparks.org

**DEMANDE DE CONSULTANCE POUR LA REALISATION
DES TRAVAUX DU LOT N°1 :**

CONSTRUCTION DU BATIMENT ADMINISTRATIF A LA BASE DE L'EST

PARC NATIONAL D'ODZALA-KOKOUA

APPEL D'OFFRE N°003/FOK/2020

Date de publication de la demande : 01 avril 2020
Date limite de soumission des offres : 30 avril 2020

Avril 2020

Veillez contacter Antoine Marchal, le Responsable des Opérations de la Fondation Odzala-Kokoua par email antoinem@africanparks.org pour recevoir le dossier complet de l'appel d'offre.



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion

BP 62, Brazzaville
E-mail : pnok@africanparks.org
Tél : 05 615-30-18
www.africanparks.org

**DEMANDE DE CONSULTANCE POUR LA REALISATION
DES TRAVAUX DU LOT N°2 :**

*CONSTRUCTION D'UN HANGAR VEHICULES ET DE DEUX (02) TOILETTES
EXTERIEURES A LA BASE DE L'EST*

PARC NATIONAL D'ODZALA-KOKOUA

APPEL D'OFFRE N°004/FOK/2020

Date de publication de la demande : 01 avril 2020
Date limite de soumission des offres : 30 avril 2020

Veillez contacter Antoine Marchal, le Responsable des Opérations de la Fondation Odzala-Kokoua par email antoinem@africanparks.org pour recevoir le dossier complet de l'appel d'offre.



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion

BP 62, Brazzaville
E-mail : pnok@africanparks.org
Tél : 05 615-30-18
www.africanparks.org

**DEMANDE DE CONSULTANCE POUR LA REALISATION
DES TRAVAUX DU LOT N°3 :**

CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT POUR CADRES SUPERIEURS A LA BASE DE L'EST

PARC NATIONAL D'ODZALA-KOKOUA

APPEL D'OFFRE N°005/FOK/2020

Date de publication de la demande : 01 avril 2020
Date limite de soumission des offres : 30 avril 2020

Avril 2020

Veillez contacter Antoine Marchal, le Responsable des Opérations de la Fondation Odzala-Kokoua par email antoinem@africanparks.org pour recevoir le dossier complet de l'appel d'offre.



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion

BP 62, Brazzaville
E-mail : pnok@africanparks.org
Tél : 05 615-30-18
www.africanparks.org

**DEMANDE DE CONSULTANCE POUR LA REALISATION
DES TRAVAUX DU LOT N°4 :**

*CONSTRUCTION DE DEUX (02) BATIMENTS DESTINES POUR CADRES
A LA BASE DE L'EST*

PARC NATIONAL ODZALA-KOKOUA

APPEL D'OFFRE N°006/FOK/2020

Date de publication de la demande : 01 avril 2020
Date limite de soumission des offres : 30 avril 2020

Avril 2020

Veillez contacter Antoine Marchal, le Responsable des Opérations de la Fondation Odzala-Kokoua par email antoinem@africanparks.org pour recevoir le dossier complet de l'appel d'offre.

COVID-19

La Banque mondiale appelle l'État à prévenir une crise alimentaire

Les experts notent des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, des blocages au niveau des transports et d'un accès réduit aux intrants notamment en République du Congo. Le gouvernement congolais a évoqué au moins trois cents mille personnes en situation d'insécurité alimentaire à Brazzaville et Pointe-Noire.

L'institution de Bretton Woods vient de publier, le 9 avril, son rapport semestriel « d'Africa's Pulse » sur la situation économique en Afrique subsaharienne. Cette nouvelle édition est consacrée à l'impact de la pandémie du Covid-19 sur les économies africaines et les mesures d'urgence. Le premier constat dressé dans ce rapport concerne la menace de la crise alimentaire, en raison des perturbations des échanges et des chaînes de valeur qui affectent l'accès aux produits de base au Congo et au reste du continent. À ces perturbations s'ajoutent les mesures liées à la fermeture des frontières et les interdictions de circuler. « Il y a donc un besoin urgent de réponses politiques mieux coordonnées, fondées sur les faits et accompagnées de financements... », a insisté la Banque mondiale.

Dans ce sens, les experts de l'institution financière internationale proposent des pistes de solutions, indiquant que des technologies numériques

peuvent aider à anticiper les problèmes et à pallier les pénuries temporaires, ainsi qu'à développer la résilience des chaînes alimentaires. Les systèmes d'alerte précoce de pénuries alimentaires devront être mis en place pour accroître l'attention portée aux zones rurales et urbaines.

La pandémie du Covid-19 a entraîné une crise budgétaire résultant de la baisse des recettes publiques. L'assistance financière des partenaires multilatéraux et des créanciers

bilatéraux est alors jugée nécessaire. Pour cela, le groupe de la Banque mondiale vient de créer un mécanisme de décaissement rapide de 14 milliards de dollars américains et met à disposition un ensemble de ressources d'un montant de 160 milliards de dollars américains pour répondre à la crise au cours des quinze prochains mois. Des discussions sont en cours avec la République du Congo pour déblocage d'une première enveloppe. « Nous appelons les créanciers bilatéraux officiels

à un moratoire du service de la dette qui permettrait de libérer des liquidités indispensables pour renforcer les services de santé afin de faire face au Covid-19 et sauver des vies, financer les filets de protection sociale pour préserver les moyens de subsistance, aider les travailleurs qui ont perdu leur emploi, soutenir les petites et moyennes entreprises et assurer la sécurité alimentaire », a assuré le vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique, Hafez Ghanem.

Enfin, le rapport semestriel « d'Africa's Pulse » mentionne que la contraction de la production agricole pourrait aller de 2,6 % dans le scénario optimiste jusqu'à 7 % dans le scénario avec blocages commerciaux. Les importations alimentaires pourront aussi baisser de façon considérable de 13 à 25 %, à cause de la combinaison de coûts de transaction plus élevés avec une demande intérieure réduite.

Fiacre Kombo

« Nous appelons les créanciers bilatéraux officiels à un moratoire du service de la dette qui permettrait de libérer des liquidités indispensables pour renforcer les services de santé afin de faire face au Covid-19 et sauver des vies, financer les filets de protection sociale pour préserver les moyens de subsistance, aider les travailleurs qui ont perdu leur emploi, soutenir les petites et moyennes entreprises et assurer la sécurité alimentaire »

Le port des masques désormais exigé dans les marchés

La coordination nationale de la lutte contre le coronavirus (Covid-19) a pris le 10 avril à Brazzaville, une série de mesures pour éviter la propagation de la pandémie au Congo.

Parmi lesquelles le port obligatoire des masques dans les marchés domaniaux ; la gratuité de l'eau et de l'électricité dans la période de confinement ; la réquisition des produits de santé détenus par les pharmacies commerciales considérés comme utiles à la prise en charge du Covid-19 et des agents de santé actifs et retraités aptes, ainsi que des étudiants finalistes des écoles paramédicales et de la faculté des sciences de la santé de l'université Marien Nguabi.

Christian Brice Elion



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion

BP 62, Brazzaville
E-mail : pnok@africanparks.org
Tél : 05 615-30-18
www.africanparks.org

DEMANDE DE CONSULTANCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DU LOT N°5 :

CONSTRUCTION D'UN ATELIER CONSTRUCTION A LA BASE DE L'EST

PARC NATIONAL ODZALA-KOKOUA

APPEL D'OFFRE N°007/FOK/2020

Date de publication de la demande : **01 avril 2020**
Date limite de soumission des offres : **30 avril 2020**

Avril 2020

Veuillez contacter Antoine Marchal, le Responsable des Opérations de la Fondation Odzala-Kokoua par email antoinem@africanparks.org pour recevoir le dossier complet de l'appel d'offre.



Un fournisseur unique pour votre bureau





Agence Pointe-Noire
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz

CORONAVIRUS

Don de la dynamique Vumbuka au profit de l'hôpital de Bacongo

Constitué de carburant pour le groupe électrogène, de vivres non périssables, d'un chèque et d'outils pour la sensibilisation au coronavirus, ce don remis par le président de la dynamique Vumbuka, Donald Fylla Saint-Eudes, conseiller municipal et départemental, vise à contribuer à l'élan de solidarité lancé par le Congo pour contrer le coronavirus.

« Nous exprimons notre gratitude à l'endroit de la dynamique Vumbuka et de son président car ce geste intègre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé dans son volet protection, prévention par le confinement et sensibilisation », a déclaré la directrice de l'hôpital, le Dr Carmen Matoko Miambanzila, recevant le don.

Le chèque d'un million de francs

« Nous exprimons notre gratitude à l'endroit de la dynamique Vumbuka et de son président car ce geste intègre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé dans son volet protection, prévention par le confinement et sensibilisation »

CFA devrait servir à soutenir le transport du personnel de santé assujéti à la riposte contre la pandémie. Pour le Dr Carmen Matoko Miambanzila, « nous déplaçons les agents de santé par des bus que nous payons. Ce serait désormais plus fluide avec cette enveloppe ». Quant aux vivres non périssables, l'hôpital a trouvé dans ce don le moyen supplémentaire de soutenir l'alimentation des malades et du personnel de santé pendant les moments de confinement total où boutiques et marchés sont fermés.

Enfin pour le carburant offert, il s'agit de rendre disponibles les ambulances pour déplacer, de façon pérenne, les malades mais également d'aller chercher des patients à domicile. L'hôpital de base de Bacongo avait, en effet, conclu un partenariat avec la dynamique Vumbuka dans le cadre d'une action de solidarité destinée à aider les malades à accéder facilement à l'hôpital. Dans ce même volet, a souligné la directrice, une action avait été mise en place pour aider les familles à ne déboursier que la moitié des ordonnances de pédiatrie.

Pour aider l'hôpital dans sa dé-



marche de sensibilisation de la population de Bacongo au coronavirus, Donald Fylla Saint-Eudes a rendu disponible, pour une période indéterminée, un véhicule « brandé » aux différents messages de prévention. « Le véhicule va soutenir l'action des crieurs et porter le

message au plus près. Nous avons édité en plus des flyers de sensibilisation pour soutenir davantage cette action », a souligné le président de la Dynamique Vumbuka. La Dynamique citoyenne pour des solidarités nouvelles, dite « Vumbuka », créée en 2016, est un mouve-

ment associatif qui vise à impliquer les citoyens de Bacongo dans le développement de leur commune. C'est sous le label que Donald Fylla Saint-Eudes a été élu en 2017 à Bacongo conseiller municipal et départemental de Brazzaville.

Quentin Loubou

Les ONG des droits de l'homme plaident pour la libération de certains prisonniers

Dans un communiqué de presse rendu public le 9 mars à Brazzaville, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) et la plateforme Agir ensemble pour les droits de l'homme (AEDH) invitent le gouvernement à désengorger les prisons afin d'éviter la propagation du coronavirus (Covid-19).

S'appuyant sur l'appel lancé par l'Organisation des nations unies (ONU) à libérer les prisons pour éviter une flambée du coronavirus, ces deux organisations ont exprimé leurs préoccupations par apport à la situation des personnes en détention dans les prisons en République du Congo. Selon elles, il est important de « mettre en application le décret n°2016-380 portant la remise totale ou partielle de peine ; libérer toutes les personnes en détention préventive dont les peines encourues sont inférieures ou égales à deux ans et de libérer tous les détenus malades surtout les mineurs ».

Ces organisations ont, par ailleurs, signifié que le confinement obligatoire et l'interdiction de circulation de tous les moyens de transport privés, décrétés par le président de la République, limitent le pouvoir d'achat et la mobilité des familles dans les grandes agglomérations pour faire face aux besoins sanitaires et alimentaires de leurs proches en prison.

Rude Ngoma

Extra musica nouvel horizon soutient les orphelins de Brazzaville

La crise Covid-19, qui frappe quasiment tous les pays du monde, n'a pas laissée insensible Extra musica nouvel horizon. L'orchestre a résolu de soutenir les enfants orphelins à travers la remise des produits de première nécessité pour faire face à ce virus.

Le jeune orchestre au grand complet a visité respectivement les orphelinats, Maison communautaire de l'orphelinat Les enfants de la paix de Makélékélé dans le premier arrondissement ; le Centre d'accueil Béthanie de Mougali dans le troisième arrondissement et l'orphelinat Saint-Antonio de Padoue de Massengo dans le neuvième arrondissement.

Partout, le groupe Extra musica nouvel horizon a pensé assister les personnes démunies, particulièrement les orphelins en leur apportant des vivres et des kits pour se laver les mains, des gants et des masques.

A la Maison communautaire de l'orphelinat Les enfants de la paix, le responsable de l'orphelinat a exprimé sa joie : « Nous remercions le groupe Extra musica nouvel horizon par rapport au geste qu'ils ont fait à l'égard des enfants. Nous sommes très reconnaissants et vous disons merci. » Au Centre d'accueil Béthanie de Mougali, la responsable a également remercié le groupe. « Extra musica nouvel horizon, tout est dedans. On attend l'avenir, ça ce n'est qu'un début. Confinement d'un mois, c'est beaucoup avec quarante enfants. Vous avez fait un effort, nous ne pouvons que vous dire merci », a-t-il signifié. Il en est de même pour la responsable de l'orphelinat Saint-Antonio de Padoue de Massengo. « Merci de votre geste, on connaît les bons amis pendant les moments difficiles. En tout cas merci pour Extra musica nouvel horizon. Que le Seigneur vous bénisse », a-t-elle signifié.

A l'issue de cette tournée dans trois arrondissements de la ville capitale, le chef d'orchestre d'Extra musica nouvel horizon,



Les vivres remis aux orphelins (crédit photo/DR)

Sonor Digital, a expliqué le bien-fondé de cette action : « Nous savons très bien que nous sommes en période de double crise, donc la main qui peut avoir quelque chose donne à celle qui n'a rien. Ce geste est fait avec un cœur plein d'amour et de joie, car la Bible nous dit qu'il y a plus de bonheur à donner que de recevoir. »

Papy Bastin, chanteur de ce groupe, a renchéri : « C'est pendant les moments difficiles qu'on reconnaît les vrais amis. Le chef de l'État a lancé un message d'aider les autres. Extra musica nouvel horizon interpelle tous ceux qui disposent d'un peu de moyens d'en donner à ceux qui manquent durant cette période difficile. Les orphelins sont des enfants qui n'ont pas de pères ni de mères, voilà pourquoi nous avons pensé à eux. »

Notons que le groupe Extra musica nou-

vel horizon avait prévu un concert le 22 mars dernier au Palais des congrès de Brazzaville. A la suite des mesures gouvernementales, ce concert n'a plus eu lieu. A propos, le chef d'orchestre a dit qu'ils se sont joints au gouvernement pour former une force afin de lutter contre la propagation du coronavirus. « Pour ce qui est de notre part, nous présentons nos sincères excuses à nos mélomanes parce que nous sommes obligés de reporter notre concert du 22 mars 2020. La santé passe avant toute chose et nous contribuons à notre manière dans la lutte contre le coronavirus », a-t-il déclaré. Et de préciser que tous ceux qui avaient déjà acheté les billets doivent les conserver, car c'est avec les mêmes billets qu'ils accéderont dans la salle le jour du concert.

Bruno Okokana

COMMUNIQUE DE LA COORDINATION NATIONALE DE GESTION DE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19 SUITE A SA REUNION

DU VENDREDI 10 AVRIL 2020

Il s'est tenu ce jour vendredi 10 avril 2020, de 11h à 14h00, à la Présidence de la République, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, la première réunion de la Coordination Nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Créée par le décret n° 2020-66 du 27 mars 2020, la Coordination nationale de gestion de la pandémie de COVID-19 a pour mission principale de définir et de faire exécuter des politiques et mesures de nature à préserver les vies humaines et atténuer les préjudices sociaux et économiques consécutifs à la pandémie qui frappe le monde entier, et touche notre pays depuis près d'un mois. La Coordination nationale est assistée par les organes suivants :

-Une Task Force sur l'impact économique et social du coronavirus Covid-19, créée par le décret n°2020-60 du 18 mars 2020, ainsi que par d'autres organes voulus par Son Excellence, Monsieur le Président de la République ;

-Un Comité Technique de riposte à la pandémie à coronavirus Covid-19, mis en place par décret n°2020-91 du 30 mars 2020 ;

-Un Comité d'Experts près le Comité national de la riposte à la pandémie à coronavirus Covid-19, institué par décret n°2020-92 du 30 mars 2020.

La Task-Force précitée a quant à elle les attributions suivantes :

-Evaluer périodiquement l'impact du coronavirus (COVID-19) sur le plan économique et social ;

-Evaluer les conséquences économiques et sociales des mesures prises dans le cadre du plan national de préparation et de riposte à l'épidémie de coronavirus (COVID-19) ;

-Faire remonter les informations aux autorités compétentes, notamment le Président de la République et le Premier ministre, chef de Gouvernement ;

-Faire des propositions.

C'est dans le cadre réglementaire et conceptuel tel que rappelé que la réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 s'est tenue ce jour. Y ont également pris part les Professeurs Fidèle YALA et Antoine Ange ABENA, respectivement président et vice-président du Comité d'experts.

Trois (3) points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

I - Présentation du premier Rapport de la Task Force par son président, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public ;

II - Une communication de Mme le Ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement qui a fait le point sur la riposte nationale au coronavirus Covid-19 ;

III - L'examen et l'adoption de mesures complémentaires afin de renforcer la lutte contre les effets du Covid-19.

I - Présentation du Rapport de la Task Force Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Gilbert ONDONGO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie de l'Industrie et du Portefeuille Public a indiqué que le rapport soumis à l'examen de la Coordination nationale est structuré en deux parties. La première partie traite de la situation nationale au 8 avril 2020, sur les plans sanitaire, social et économique, depuis l'apparition dans notre pays des premiers cas d'infection au COVID-19.

Il s'agit de présenter de manière détaillée la situation sanitaire et de façon générale les situations sociale et économique.

La seconde partie du rapport, tirant les conséquences des analyses faites dans la première partie, a formulé de nouvelles propositions devant aider à mieux lutter contre les effets de la pandémie. Ces mesures ont donc fait l'objet d'une discussion au cours de la présente réunion. Elles seront détaillées un peu plus loin.

Il s'agit de mettre en évidence les premières conséquences enregistrées dans les divers domaines dont la responsabilité administrative incombe aux différents membres de la Task-Force.

Ces domaines sont : la santé, le social, l'économie et la sécurité.

1/ Situation sanitaire au 8 avril 2020.

Neuf (9) indicateurs ont été retenus par la Task-Force, pour permettre à la coordination nationale de suivre l'évolution de la pandémie de COVID-19 dans notre pays. Avec le temps et les nouvelles réalités qui apparaîtront, la liste des indicateurs pourrait s'allonger ou être réduite ou encore subir des modifications substantielles.

A ce jour, les indicateurs se présentent ainsi qu'il suit :

-nombre de dépistages effectués : 640 soit

•Brazzaville : 527

•Pointe-Noire : 25

•Dolisie : 2

•Oyo : 85

•Ouessou : 1

-nombre de cas positifs recensés : 60 soit

•Brazzaville : 47

•Pointe-Noire : 13

-Dont un nombre de cas de transmission locale de : 27 soit

•Brazzaville : 19

•Pointe-Noire : 8

- nombre de sujets contacts (personnes ayant été en contact avec des cas positifs) : 352, soit

•Brazzaville : 165

•Pointe-Noire : 185

•Dolisie : 2

-nombre de personnes en « quarantaine » : 251

•dans les sites : 251

•à domicile : 0

-nombre de malades admis dans les hôpitaux : 38 soit

•Brazzaville : 25

•Pointe-Noire : 13

-nombre de personnes guéries : 5 soit

•Brazzaville : 3

•Pointe-Noire : 2

-nombre de décès des suites du Covid-19, en hôpitaux ou hors hôpitaux : 5

2/ Situation sociale.

Poursuivant son propos, le Ministre d'Etat ONDONGO a énuméré les principales conséquences sociales générées par la pandémie de COVID-19 telles qu'identifiées par la Task-Force.

Il s'agit notamment de :

-la perte temporaire de milliers d'emplois dans les secteurs formels et informels à cause de l'arrêt total de certaines activités et de la faiblesse des demandes intérieure et extérieure ;

-la perte de plusieurs milliards de francs cfa de revenus (des personnes morales et physiques encore en activités il y a un mois) consécutive à la perte des emplois et à l'arrêt total de plusieurs activités jugées non indispensables (dans l'industrie, le commerce et les autres services) ;

-Un peu plus de 280.000 personnes, toutes causes confondues, verront leur vulnérabilité accrue ;

-Du doublement du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire principalement en raison du confinement, qui pourrait passer à Brazzaville et à Pointe-Noire de 150.000 à 300.000 ;

-la multiplication des tensions sociales dans plusieurs ménages résultant de la faiblesse voire même de l'absence de revenus pour faire face convenablement aux besoins physiologiques (se soigner, se nourrir, régler les factures de consommation d'eau et d'électricité et payer le loyer pour certains) ;

-la crainte d'une explosion des violences familiales dans le contexte du confinement et de l'oisiveté.

3/ Situation économique.

Le confinement, la principale mesure de lutte contre la pandémie de COVID-19, mis en application dans presque tous les pays du monde, a abouti à l'arrêt de l'essentiel de la production ; il a fortement ralenti la consommation.

Le Congo, notre pays, n'y échappe pas. Cette situation se traduit par :

-une forte baisse des activités économiques qui va probablement entraîner une récession dont le niveau dépendra de la durée du confinement et des capacités humaines, techniques et financières mobilisées à la fin de celui-ci ;

-une augmentation exponentielle du chômage sous toutes ses formes - chômage technique notamment - ou encore des congés forcés sans salaire. ;

-un effondrement des recettes budgétaires accentué par la baisse drastique des cours du baril de pétrole et un creusement des déficits budgétaire et extérieur, ce dernier étant accentué par la hausse prévisible des importations des produits de santé et d'alimentation creuseront le déficit extérieur.

II - Communication de Mme le Ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement sur l'évolution de la riposte nationale au Covid-19.

Invitée à son tour par le Président de la République à prendre la parole, Mme Jacqueline Lydia MIKOLLO, Ministre de la Santé, de la Population, de l'a Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement a présenté à la Coordination nationale un bilan d'étape de la riposte opérationnelle nationale à la pandémie de coronavirus Covid-19.

Outre les statistiques évoquées en amont par le rapport fait par la Task Force à la Coordination nationale, il ressort de manière notable que :

-700 prélèvements pour tests du Covid-19 ont été effectués depuis le 27 février 2020 ;

-Le Congo dispose de six (6) structures opérationnelles de prise en charge des malades sur l'ensemble de son territoire. Ce nombre sera porté à huit (8) après l'achèvement attendu de l'aménagement des sites de Mouissou-Madeleine à Pointe Noire, ainsi que de l'Hôpital de Mfilou ;

-Les sites de quarantaine sont de cinq (5) à Brazzaville, tandis qu'il en existe plusieurs autres sur Pointe-Noire ;

-Il n'existe pas de cas grave parmi les 50 personnes déclarées positives au Covid-19 actuellement prises en charge par les structures sanitaires compétentes ;

-Cet état de fait implique que le protocole thérapeutique appliqué à ces cas est efficace ;

-Les cinq (5) décès qui ont été déplorés ont

concerné des cas de détresse désespérés ou arrivés trop tard de structures privées ou de leur domicile ;

Tout en prenant note de ces informations importantes, la Coordination nationale, tout en félicitant les professionnels de santé pour leur abnégation face à une situation toujours plus complexe, exhorte les services compétents à poursuivre leurs efforts de prévention, de pédagogie et de prise en charge, afin de permettre à notre pays d'échapper au péril d'une extension incontrôlable de la pandémie du coronavirus Covid-19.

III - Propositions de mesures complémentaires et nouvelles.

Aussi, et compte tenu de ce qui précède, la Coordination Nationale annonce les mesures complémentaires et immédiates suivantes :

1. Mesures d'ordre sanitaire.

- La réquisition de tous les agents de santé actifs et retraités aptes, des étudiants finalistes des écoles paramédicales et de la faculté des sciences de la santé ;

- La réquisition de tous les médicaments et autres produits de santé détenus par les pharmacies commerciales, et considérés comme utiles à la prise en charge du COVID-19.

- L'allocation de primes exceptionnelles à tous les personnels de santé et auxiliaires mobilisés pour la lutte contre le COVID-19.

- La Coordination nationale, en complément des mesures prises récemment par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation concernant la réduction du nombre de jours ouvrables des marchés domaniaux, recommande vivement aux vendeurs et aux clients de ces marchés le port de masques et de tous accessoires susceptibles de servir de barrières à la propagation du Covid-19

2. Mesures d'ordre social.

- La gratuité de l'eau et de l'électricité pour tous les ménages, sur l'ensemble du territoire national, pendant la période de confinement.

- Le transfert dans les prochains jours, de la somme de 4 milliards de francs cfa aux ménages et personnes pauvres déjà répertoriés dans différentes localités du pays par le ministère en charge des affaires sociales.

3. Mesures d'ordre économique

- L'émission de bons et obligations du Trésor pour abonder les recettes budgétaires et permettre à l'Etat de faire face aux besoins liés à la lutte contre le Covid-19 ;

La Task Force a été d'autre part instruite par la Coordination nationale pour engager toutes les réflexions d'usage afin de lui soumettre dans les meilleurs délais un train de mesures destinées à soulager le monde économique qui souffre de l'arrêt brutal des activités dû à la situation d'urgence sanitaire que le Congo traverse.

Enfin, la Coordination nationale encourage tous les opérateurs économiques, les citoyens et patriotes de notre pays, mais également les bonnes volontés internationales à s'inscrire dans l'élan de solidarité déjà engagé depuis quelques jours, en procédant à tous dons ou actes de générosité qui permettront à notre nation de vaincre cet ennemi mortel qu'est le Covid-19.

Fait à Brazzaville, le 10 avril 2020

Pour la Coordination Nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19
Le Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-Parole du Gouvernement

CORONAVIRUS

Le gouvernement déconseille l'automédication

La ministre chargée de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, a appelé les populations à bannir l'automédication mais à contacter le numéro d'urgence 34-34 en cas de manifestation des signes cliniques relatifs au Covid-19.

« Le traitement sur les protocoles thérapeutiques du Covid-19 se fait selon les spécificités de chaque personne malade. Un porteur du virus qui a un antécédent sanitaire comme la tuberculose, le diabète ou la drépanocytose ne peut pas être traité de la même manière qu'une femme enceinte ou une personne de troisième âge qui n'a pas de co-morbidité », a expliqué la ministre Jacqueline Lydia Mikolo, lors de sa rencontre avec les responsables des médias, le 10 avril, à Brazzaville. Une manière pour elle d'attirer l'attention de la po-

pulation en cette période d'état d'urgence sanitaire, où elle peut être tentée de suivre les traitements qui circulent sur Internet sans l'avis d'un médecin et sans suivi médical.

Sur les soixante cas de contamination que connaît le Congo, cinq d'entre eux ont été guéris. Selon la ministre chargée de la Santé, le taux de guérison peut atteindre 95% lorsque la prise en charge est précoce. « Les cinq décès que le pays déplore aujourd'hui sont liés au fait que les malades arrivent dans les services de santé, consacrés à la prise en charge du Covid-19, dans un état de



La ministre chargée de la Santé interpellant la population à l'auto-médication détresse », a-t-elle indiqué. Par ailleurs, Jacqueline Lydia Mikolo est revenue sur le respect des mesures barrières édictées par le gouvernement qui constituent un moyen efficace de protection. Il s'agit, entre autres, du confinement, de la distanciation sociale d'un mètre, du lavage régulier des mains avec du savon ou leur désinfection régulière avec la solution hydro-alcoolique... Par la

même occasion, la ministre a souligné que, dans les prochains jours, le port du masque peut s'avérer obligatoire. Le comité national de coordination de la gestion de cette pandémie a d'ailleurs validé le fait que les commerçants doivent désormais porter tous les accessoires de protection dans les marchés afin de briser la chaîne de contamination.

Rominique Makaya

EDUCATION

Une plate-forme d'échange entre élèves et enseignants disponible

Le directeur des systèmes d'information et de communication du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Arsène Bouckita, a présenté, le 10 avril, à Brazzaville une application dénommée Zoom qui permettra aux élèves de poser des questions aux enseignants, par visioconférence, sur des notions non comprises des cours qui sont dispensés sur les médias à cause du confinement lié au Covid-19.

« Les interactions entre élèves et enseignants se feront tous les samedis et dimanches à partir de treize heures », a-t-il précisé.

Les élèves qui ne sont pas en mesure de se connecter à cette application peuvent envoyer des questions par message sur le compte Facebook du ministère et dans les groupes WhatsApp. Ces questions seront ensuite transférées aux animateurs du Zoom. Arsène Bouckita a, par ailleurs, rappelé que dans le cadre de l'école à domicile, le ministère poursuit la production des fascicules de cours qui seront acheminés dans les localités de l'arrière-pays de sorte qu'aucun élève ne soit oublié. En rappel, au mois de mars, le ministre Anatole Collinet Makosso avait lancé la distribution des manuels scolaires à Kinkala dans le département du Pool pour permettre notamment aux élèves en classe d'examen de poursuivre l'apprentissage et que l'école ne s'arrête pas.

R.M.

« Les cinq décès que le pays déplore aujourd'hui sont liés au fait que les malades arrivent dans les services de santé, consacrés à la prise en charge du Covid-19, dans un état de détresse »

HARIOM TRAVELS
Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous

Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) ☎ + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 ✉ salespnr@hariomtravels.net
Brazzaville (Rép. du Congo) ☎ + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 ✉ salesbzv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

IATA

HARIOM TRAVELS
Agence de VOYAGES et de TOURISME

- Vente de Billets d'avion
- Assistance voyage
- Visas
- Reservation Hôtels
- Location de voitures

SÉJOUR TOURISTIQUE À DUBAI

Pointe Noire: Tél.: +242 05 555 55 79 - 04 485 09 09
E-mail: salespnr@hariomtravels.net
Brazzaville: Tél.: +242 05 302 67 86 - 04 431 03 50
E-mail: salesbzv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

CORONAVIRUS

Mevlüt Çavusoglu appelle la communauté internationale à une remise en question

Dans une tribune intitulée : « Ce que nous faisons aujourd'hui définira demain », le ministre turc des Affaires étrangères fait un état des lieux de la gestion de la crise sanitaire due au Coronavirus (Covid-19).

Le virus mortel n'épargnera « aucune société, ni aucun individu », rappelle le chef de la diplomatie turque qui insiste sur le fait qu'un « défi mondial exige une réponse mondiale, d'abord sur le front de la santé publique, puis sur celui de l'économie, et, à long terme, une réforme des institutions internationales et de la manière dont les pays les soutiennent ».

Le ministre turc évoque les expériences vécues lors des crises passées, et la manière dont elles ont été gérées par la communauté internationale, soulignant qu'en 2008, lors de la crise économique qui a ébranlé le monde, « le G20 a pu donner une orientation et donc une stabilité à l'économie mondiale en difficulté, le système avait alors fonctionné en grande partie grâce à un acteur mondial relativement nouveau ».

Devant la situation actuelle, Mevlüt Cavusoglu, appelle à un élan similaire pour faire face à la pandémie, se félicitant de l'adoption par le G20 de la proposition turque de « créer un groupe de



Mevlüt Çavusoglu

coordination des hauts fonctionnaires (...) car, nous devons assurer une étroite coordination sur des questions telles que la gestion des frontières et le rapatriement des citoyens ».

Il estime que, c'est un moment de réflexion, mais aussi de leadership et d'action.

Après avoir évoqué des actions urgentes à entreprendre pour une meilleure gestion de la crise, le

ministre turc des Affaires étrangères invite la communauté internationale à assurer l'aide financière et l'assistance nécessaire en matière d'équipement médical, à protéger les communautés fragiles, des migrants en situation irrégulière et des réfugiés, et à soutenir les pays d'accueil.

Il fustige l'outil politique « brutal » des sanctions économiques imposées à certains pays, comme l'Iran, « qui font du mal non pas uniquement au peuple iranien, mais aussi à ses voisins ».

Ce risque étant encore plus élevé en période de pandémie, il lance un appel à ce que les pays en développement et les moins avancés, notamment ceux d'Afrique, « ne soient pas laissés pour compte ».

« Un système mondial en lambeaux »

« Le système mondial était en lambeaux avant même que l'humanité ne soit frappée par le coronavirus », indique le ministre turc des Affaires étrangères. Selon lui, la Turquie s'était élevée récemment contre ce sys-

tème dont elle appelait à la réforme. Nous l'avions appelé « le monde est plus grand que cinq », en faisant référence à « la composition obsolète du Conseil de sécurité des Nations Unies ».

Pour Mevlüt Cavusoglu, cette réforme nécessaire des modalités du futur « vivre ensemble » à l'échelle internationale est tributaire des décisions qui seront prises par une génération de dirigeants qu'il appelle à « semer aujourd'hui les graines de la réalité de demain ». Une réalité pacifique, appelant à mettre fin aux conflits, notamment au Moyen Orient. Des conflits « qui font payer un très lourd tribut aux humains, à l'écosystème, à l'économie et à notre conscience ».

La Turquie a franchi, le 10 avril, la barre des mille morts liés à la pandémie du coronavirus avec quatre-vingt-dix-huit nouveaux décès annoncés le 11 avril par le ministre de la Santé, Fahrettin Koca. L'épidémie a fait au total 1006 morts parmi 47029 cas recensés dans le pays.

Yvette Reine Nzaba

RWANDA

Vingt-sixième anniversaire du génocide

Le Rwanda a commencé la période de commémoration de la mémoire des victimes du génocide commis contre les tutsis en 1994, mais sans qu'aucune manifestation majeure ne soit organisée en raison de la crise du coronavirus.

Sous la houlette du président de la République du Rwanda, Paul Kagamé, accompagné de son épouse, Jeannette Kagamé, un recueillement a eu lieu, le mardi 7 avril, au mémorial de Gisozi à Kigali. Guy Nestor Itoua, ambassadeur du Congo, doyen du corps diplomatique accrédité au Rwanda, a assisté à la cérémonie de circonstance, symbole de réconciliation autour de la mémoire collective. Pour ce vingt-sixième anniversaire, le peuple rwandais s'est

rassemblé sous le signe du souvenir, de l'unité et du renouveau. La cérémonie s'est déroulée de façon solennelle avec, en premier lieu, le dépôt de la gerbe de fleurs. Puis a été observée, pour le recueillement, la minute de silence. Enfin a été allumée la flamme du souvenir et de l'espoir par le couple présidentiel. Mais un protocole spécial a été appliqué, en conformité avec les mesures prises par le gouvernement, dans un contexte bien particulier puisque dominé

par la lutte contre la pandémie du coronavirus.

A ce jour, le Rwanda compte cent treize cas confirmés de contamination au coronavirus dont onze personnes ont été guéries et sorties de l'hôpital. Aucun cas de décès n'a été enregistré jusqu'à alors. Décrétée par le gouvernement le 22 mars dernier pour deux semaines, la mesure de confinement a été reconduite jusqu'au 19 avril 2020.

Marie Alfred Ngoma

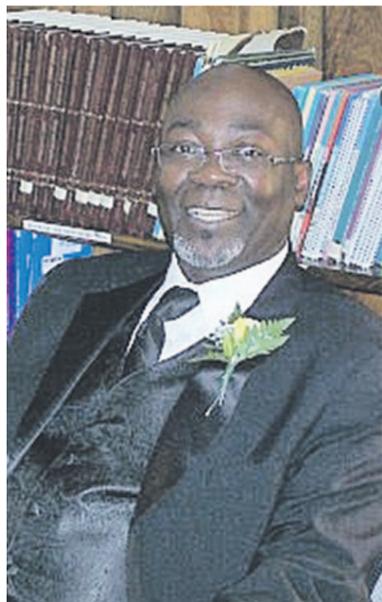
Guy Nestor Itoua, ambassadeur du Congo, doyen du corps diplomatique accrédité au Rwanda, à la cérémonie du 26^e anniversaire du génocide rwandais

NECROLOGIE

La famille Ganao et la grande famille Dzo ô bouo ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur fils, frère, oncle et père César Léopold Ganao, survenu le jeudi 9 avril 2020, au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B).

La veillée mortuaire est organisée au domicile familial sis, rue Lampakou n°360, Plateaux des 15 ans.

Les obsèques sont prévues pour le mercredi 15 avril à Djambala dans le département des Plateaux.



COMMUNIQUE



Le président de l'Association des anciens enfants de troupe du Congo, la promotion des Grands Anciens et l'ensemble de la communauté des anciens enfants de troupe vous informe que la mise en caveau provisoire de l'ancien président de la République, l'AET Jacques Joachim Yhombi Opango, matricule 109, de la promotion Sergent Krochant (1954 - 1957), a eu lieu vendredi 10 avril 2020 à 15 heures au cimetière parisien Begnaut (92).

A cet effet, il vous remercie pour vos pensées pieuses et reconnaissantes pour le repos de l'âme de ce Grand homme d'Etat.

CORONAVIRUS

Le consul général du Congo à Guangzhou inquiet de la maltraitance des Africains

Le consul général du Congo à Guangzhou, en Chine, Emmanuel Ebolo, a alerté le 10 avril, dans un courrier officiel, les autorités nationales des maltraitances que subissent les Africains résidant à Guangzhou, victimes des sévices sanitaires liés au coronavirus (Covid-19).

Dans une note d'information adressée à l'ambassadeur secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, Emmanuel Ebolo évoque ses maltraitances sous plusieurs formes dont le « refus de permettre aux africains en visite d'affaires à Guangzhou de loger dans les hôtels ; soumission des africains étudiants et hommes d'affaires au test obligatoire sur le Covid-19 ».

Perceptibles depuis le début de la semaine, ces maltraitances sont opérées par le bureau de la sécurité publique dans la province du Guangdong en général et dans la ville de Guangzhou en particulier. Le consul général avise la « soumission des Africains à une quarantaine de 14 jours malgré les résultats négatifs du test et malgré le fait qu'ils

n'ont, entre temps, pas voyagé à l'étranger ».

Ces Africains, précise-t-il, « sont enfermés dans leurs appartements et les clés gardées par la police. N'ayant pas été prévenus, ils manquent de nourriture et d'eau ».

Plusieurs sévices sont alors constatés comme « l'expulsion de certains Africains de leurs appartements y

police à des heures tardives de la nuit ».

Pour Emmanuel Ebolo et les consulats africains à Guangzhou de tels agissements sont perçus comme « un développement hostile contre les Africains » et considèrent ces actes de « discriminations à l'égard des ressortissants africains ».

Pour prévenir contre ces actes

ont découlé de cette réunion dont la « relaxe des Africains qui ont subi la quarantaine obligatoire de 14 jours, et ont été testés négatifs et obtenu le certificat de libération de la quarantaine centralisée et de l'observation médicale ».

Au cas où ces requêtes, une dizaine au total, ne trouvent pas d'effet immédiat, comme l'arrêt de la quarantaine sup-

internationale, la Cour internationale d'arbitrage, l'Organisation mondiale de la santé, Amnesty international, la Cour pénale internationale...

Les autorités chinoises justifient leur attitude par la recrudescence de la maladie dans la province de Guangdong en particulier et dans la Chine en général, expliquant que la plupart des malades sont des cas importés, parmi lesquels des Africains, souligne la note d'information. « Elles nous ont fait part des efforts qu'elles fournissent pour sortir de la pandémie et ont sollicité notre compréhension et notre collaboration dans cette phase déterminante de l'éradication de la maladie. Elles se sont engagées à donner une issue favorable à nos sollicitations », a indiqué Emmanuel Ebolo.

Quentin Loubou

« L'expulsion de certains Africains de leurs appartements y compris même des diplomates ; la saisie des passeports par la police sans motif valable ; la restriction des mouvements des Africains à l'intérieur de la ville de Guangzhou et ses environs ; des visites improvisées de la

compris même des diplomates ; la saisie des passeports par la police sans motif valable ; la restriction des mouvements des Africains à l'intérieur de la ville de Guangzhou et ses environs ; des visites improvisées de la

qui peuvent ternir l'image de la Chine en Afrique, et éviter que ces faits deviennent incontrôlables, le groupe des consulats généraux africains et le Bureau des affaires étrangères provincial se sont réunis le 10 avril. Plusieurs propositions

plémentaire, les consulats généraux africains, précise la note d'information, n'auront pas de choix que de procéder à « la notification des discriminatoires à l'égard des ressortissants africains en Chine auprès de la communauté



**FONDATION
GOTÈNE**



AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

**CRÉATION DE LA FONDATION
MARCEL GOTÈNE**



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

 fondationmarcelgotene@gmail.com
 www.fondationgotene.com

L'Opep+ va réduire sa production de 10 millions de barils par jour

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et ses alliés dont la Russie, connus sous le nom d'Opep+, sont parvenus le 9 avril à un accord de principe visant à réduire leur production afin d'enrayer la chute des cours provoquée par la crise sanitaire liée au coronavirus.

Les pays participant à cette réunion d'urgence organisée en ligne sont convenus de réduire leur production globale de 10 millions de barils par jour (mbj) pendant deux mois à partir du 1^{er} mai, précise un communiqué diffusé à l'issue d'une réunion des membres de l'Opep+ par visioconférence. Les pays producteurs se sont accordés sur une réduction de 8 mbj au deuxième semestre, suivie d'une réduction de 6 mbj pendant seize mois à compter du 1^{er} janvier 2021, soit jusqu'au 30 avril 2022, indique le communiqué, ajoutant que l'accord sera réévalué en décembre 2021 en vue d'une éventuelle prolongation. L'arrêt d'une grande partie des activités économiques en raison de l'épidémie de coronavirus a provoqué une chute sévère de la demande mondiale, de 30% ou environ trente mbpj.

Andrés Manuel Lopez Obrador et Donald Trump concluent un accord

Le président mexicain a indiqué être parvenu à un accord avec son homologue américain pour réduire la production de pétrole du pays, question qui bloquait un accord en gestation entre pays producteurs pour une baisse massive de l'offre d'or noir. Andrés Manuel Lopez Obrador a précisé que son pays allait réduire ses pompages de cent mbj et que les Etats-Unis allaient de leur côté diminuer les leurs de deux cent cinquante mbj supplémentaires par rapport à leurs engagements précédents pour compenser la part mexicaine. Lors des négociations à l'Opep, le Mexique s'est vu assigner un quota de réduction de trois cent cinquante mille barils de sa production journalière, mais les Etats-Unis se sont ensuite engagés à réduire d'eux-mêmes leur propre production de deux cent cinquante mille barils par jour afin d'alléger la charge mexicaine.

A la fin, l'effort du Mexique, à savoir cent mille barils par jour, représente une baisse de 5,5% de sa production, soit moins que les 23% demandés par l'Opep aux autres pays membres ou associés. « On s'attend à ce que cela fasse remonter les prix du pétrole brut et que cela compense, mais surtout que cela contribue à stabiliser l'économie, les marchés, et nous considérons ça comme très utile », a déclaré Lopez Obrador. L'accord de principe conclu entre l'Opep et certains autres grands pays producteurs de pétrole vise à réduire leur production afin de stopper une chute libre des cours en pleine pandémie du nouveau coronavirus. La prochaine réunion de l'Opep+ a été fixée au 10 juin.

Yvette Reine Nzaba et l'AFP

CORONAVIRUS

L'Afrique subsaharienne pourrait connaître sa première récession

Touchée de plein fouet par la pandémie de coronavirus, la croissance en Afrique subsaharienne devrait se rétracter fortement, passant de 2,4 % à -5,1 %, plongeant la région dans sa première récession en un quart de siècle, selon le rapport semestriel de la Banque mondiale publié le 9 avril.

« La pandémie COVID-19 met à l'épreuve les limites des sociétés et des économies dans le monde entier, et les pays africains risquent d'être particulièrement touchés », a déclaré Hafez Ghanem, vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique.

A cet effet, les auteurs du rapport recommandent aux décideurs africains de se concentrer sur « le sauvetage des vies et la protection des moyens de subsistance en s'attachant à renforcer les systèmes de santé et à prendre des mesures rapides pour minimiser les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire ». Ils exhortent également de mettre en œuvre des programmes de protection sociale, y compris des transferts d'argent liquide, la distribution de nourriture et des exemptions de frais, pour

soutenir les citoyens, en particulier ceux qui travaillent dans le secteur informel ».

L'analyse chiffre les pertes de production liées à la pandémie de Covid-19 entre 37 et 79 milliards de dollars en 2020 en raison d'une combinaison d'effets : la perturbation du commerce et de la chaîne de valeur ; la réduction des flux de financement étrangers provenant des envois de fonds, du tourisme, des investissements directs étrangers et de l'aide étrangère, combinée à la fuite des capitaux ; l'impact direct sur les systèmes de santé, et les perturbations causées par les mesures de confinement.

La croissance du produit intérieur brut réel devrait chuter fortement, en particulier au Nigeria, en Angola et en Afrique du Sud, en raison de la faiblesse persistante de la croissance et des investissements.

Les pays exportateurs de pétrole seront également durablement touchés ; la croissance devrait aussi s'affaiblir considérablement dans les deux régions qui connaissent la croissance la plus rapide, à savoir l'Union économique et monétaire ouest-africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est, en raison de la faiblesse de la demande extérieure, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la production intérieure. Le secteur du tourisme de la région devrait se contracter fortement à cause de graves perturbations dans le domaine des voyages.

Par ailleurs, la crise sanitaire pourrait avoir un impact sur la sécurité alimentaire. La production agricole pouvant se contracter de 2,6 % et jusqu'à 7 % en cas de blocage des échanges. Les importations de denrées alimentaires dimi-

nueront considérablement (jusqu'à 25 % ou même 13 %) en raison de la combinaison de coûts de transaction plus élevés et d'une demande intérieure réduite.

Le rapport indique que plusieurs pays africains ont réagi « rapidement et de manière décisive » pour freiner l'afflux et la propagation potentiels du coronavirus, conformément aux directives internationales. Toutefois, le texte souligne plusieurs facteurs qui posent des problèmes pour les mesures de confinement et d'atténuation, en particulier les établissements urbains informels importants et densément peuplés, le faible accès à l'eau potable et aux installations sanitaires, et la fragilité des systèmes de santé. « L'ampleur de l'impact dépendra de la réaction du public dans les pays respectifs, de la propagation de la

maladie et de la réponse politique. Et l'ensemble de ces facteurs pourrait entraîner une réduction de la participation au marché du travail, une sous-utilisation du capital, une moindre accumulation de capital humain et des effets de productivité à long terme », précise le rapport.

Les auteurs soulignent la nécessité d'une réponse politique adaptée pour « refléter la structure des économies africaines, en particulier l'important secteur informel et les contraintes particulières auxquelles les décideurs politiques sont actuellement confrontés, notamment la détérioration des positions budgétaires et la vulnérabilité accrue de la dette publique, ainsi que la faible capacité opérationnelle globale de réponse ».

Yvette Reine Nzaba

AFRIQUE

La riposte est enclenchée

Longtemps épargnée par le coronavirus avec 10 000 cas recensés et 500 décès, la communauté internationale craint le pire en Afrique dans les jours à venir.

La plupart des pays ont pris des mesures de confinement tandis que d'autres ont déclaré l'état d'urgence. Par mimétisme, l'Afrique a prescrit la distanciation sociale. Mais elle s'avère impossible à mettre en œuvre. Le continent est pressé de procéder à des tests et à un traçage systématiques, ainsi qu'à l'isolement des personnes infectées. L'Europe de son côté est préoccupée des dommages que pourrait causer le coronavirus à l'économie africaine ; peu de gouvernements africains disposent des ressources nécessaires pour la relance économique.

Du coup, l'Afrique est confrontée à une double préoccupation : sauver des vies et limiter le préjudice économique. Un rapport de l'Union africaine (UA) datant du 6 avril, et intitulé « L'impact du coronavirus (Covid-19) sur l'économie africaine », prédit des jours difficiles. Le Covid-19 fait peser la menace d'un affaiblissement des PIB d'une vingtaine de millions de pertes d'emplois et de potentiels troubles sociaux. « Les économies africaines restent informelles, très extraverties et vulnérables aux chocs extérieurs », explique le rapport. Il retient deux scénarios pour 2020, dont un « scénario réaliste » qui relève que l'Afrique connaîtra une contraction moyenne de son Pib de 0,8% et « un scénario pessimiste » qui indique que le continent enregistrera une contraction de 1,1%. L'Union européenne (UE) est prête à tout mettre en œuvre pour sauver l'Afrique, notamment en renforçant

l'aide humanitaire, sociale et économique. « Cette démarche relève de notre intérêt mutuel et est en phase avec la nouvelle stratégie UE-Afrique », rappelle Bruxelles. L'Afrique de son côté a lancé un appel à l'annulation de sa dette publique et au réaménagement de sa dette privée lors de la conférence téléphonique du 3 avril des présidents Emmanuel Macron de la France, Ibrahim Boubacar Keïta du Mali, Cyril Ramaphosa de l'Afrique du Sud, Paul Kagamé du Rwanda, Félix Tshisekedi de la RD Congo, Abdel Fatatah al-Sissi de l'Égypte, Uhuru Kenyatta du Kenya, Emmerson Mnangagwa du Zimbabwe, du président de la Commission de l'UA Moussa Faki et du Premier ministre et Nobel de la paix Abiy Ahmed d'Éthiopie.

« Les vulnérabilités communes s'ajoutant aux fragilités individuelles. Même si nous n'avons pas le même passé [...] nous avons le même avenir. L'heure des destinées singulières est révolue [...] mais l'Afrique ne servira pas de cobaye. »

« Nous sommes tous vulnérables », a affirmé le président Macky Sall. « Les vulnérabilités communes s'ajoutant aux fragilités individuelles. Même si nous n'avons pas le même passé [...] nous avons le même avenir. L'heure des destinées singulières est révolue [...] mais l'Afrique ne servira pas de cobaye. »

Auparavant, les Nations unies avaient

lancé un plan d'aide humanitaire mondial de 2 milliards de dollars pour lutter contre le Covid-19. Les dirigeants du G20 se sont engagés à apporter une réponse mondiale coordonnée et à mettre tout en œuvre pour surmonter la pandémie afin de protéger les populations et leurs moyens de subsistance, dans l'intérêt collectif de placer l'Afrique au cœur de cette stratégie.

Abiy Ahmed a lancé un appel en faveur de la mise en place d'un fonds mondial solide pour éviter l'effondrement des systèmes de santé des économies africaines et la stabilité démocratique en Afrique.

La présidence du Conseil économique social et environnemental (CESE) en France invite l'UE à « jouer son rôle avec conviction et à travailler main dans la main avec l'Afrique pour élaborer un plan en vue de sa relance, sans quoi d'autres acteurs, comme la Chine, pourraient bien dicter l'avenir, avec des conséquences qui reviendraient vers nous comme un boomerang ». Le coronavirus a déjà fait plus de 100 000 morts dans le monde. Paris va consacrer 1,2 milliards d'euros à la lutte contre le coronavirus en Afrique.

Noël Ndong

Paris débloque 1,2 milliard d'euros pour la pandémie

Paris va accorder une aide d'1,2 milliard d'euros à l'Afrique dans la lutte contre la propagation du coronavirus.

L'annonce a été faite par le chef de la diplomatie française, Jean-Yves Le Drian. « Au niveau bilatéral, nous prendrons part à cet effort en réorientant une partie substantielle de notre aide au développement sur les enjeux de la santé et les enjeux alimentaires pour près de 1,2 milliard d'euros », a déclaré Jean-Yves Le Drian devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée étrangère. Sous pression, les systèmes de santé en Afrique pourraient rapidement arriver à saturation, laissant craindre une crise sanitaire sans précédent, à en croire certains analyses français.

Jean-Yves Le Drian parle de « besoins immenses », et appelle au renforcement des « systèmes de soins » et des « capacités de détection et de recherche scientifique en appuyant la recherche africaine. Il plaide pour « une mobilisation financière considérable » et appelle le G7 et le G20 à œuvrer dans ce sens, et pour un moratoire sur le paiement des taux d'intérêt, voire des « annulations ou structurations » de dettes dans les pays les plus touchés. Il suggère l'organisation d'un pont aérien humanitaire entre l'Union européenne (UE) et l'Afrique.

L'UE a devancé la France, avec l'octroi de plus de 20 milliards d'euros aux pays les plus vulnérables, afin de les aider à lutter contre le covid-19.

Le ministre a également condamné les « propos choquants et même moralement et humainement scandaleux sur des expérimentations qui, supposément, devraient se faire sur des Africains ». Deux chercheurs français ont déclenché une vive polémique en suggérant que l'Afrique pourrait servir de laboratoire pour des tests de vaccin contre le coronavirus. Jean-Yves Le Drian ne partage non plus les prévisions catastrophiques du centre d'analyse du Quai d'Orsay sur l'effondrement des régimes fragiles en raison du covid-19.

N.Nd.

COVID-19

Faut-il soigner les malades du Covid-19 avec de la chloroquine ?

Le docteur Bédél Mpari, enseignant vacataire à l'Université Marien Nguabi est neuropharmacologue et neurodéveloppementaliste diplômé de l'université de Marseille où il a été l'élève du professeur Didier Raoult, célèbre et controversé infectiologue français qui prône l'usage de l'hydroxychloroquine dans le traitement du Covid-19. Un sujet qui suscite une vive polémique. Explications.

Dans une analyse très documentée* consultable dans son intégralité sur notre site Internet www.adiac-congo.com, le docteur Bédél Mpari revient sur la découverte en décembre dernier en Chine d'un virus de la famille des coronavirus qui sera baptisé quelques semaines plus tard Covid-19. La famille des coronavirus, rappelle le docteur, provoque des infections respiratoires chez l'homme qui peuvent aller du simple rhume au syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS).

Rapidement, le virus va se répandre à travers le monde, d'abord en Europe puis désormais en Afrique. Une course contre la montre est dès lors engagée pour découvrir un traitement et un vaccin contre le Covid-19.

Plusieurs molécules ont été testées, rappelle Bédél Mpari, parmi lesquelles l'hydroxychloroquine, dérivé de la chloroquine, une molécule faisant partie de l'arsenal thérapeutique utilisé pour traiter le paludisme depuis des dizaines d'années. Le premier essai testé sur 24 patients par les Chinois va donner des résultats plutôt satisfaisants. Le professeur Didier Raoult, directeur de l'institut hospitalo-universitaire méditerranéenne infection de Marseille, annonce à son tour des résultats montrant une efficacité spectaculaire de l'hydroxychloroquine sur le Covid-19. Mais à l'enthousiasme va vite succéder une vive polémique. Une étude clinique menée sur peu de patients

« Etant donné l'urgence de la situation, le Pr. Raoult a utilisé la stratégie dite de repositionnement qui consiste à évaluer l'efficacité du médicament sur une pathologie donnée alors que celui-ci est déjà utilisé pour une autre », explique Bédél Mpari. « La chloroquine, connue pour être un anti-palustre, a déjà montré son effet antiviral in vitro, il était donc logique de réaliser une étude clinique tendant à montrer son efficacité sur le Covid-19. »

Effectivement comme anti-palustre, la chloroquine a déjà subi tous les tests de tolérance, de toxicité et d'efficacité aussi bien chez l'homme que chez l'animal, une reprise de ces tests pour une

premier essai clinique sont uniquement d'ordre méthodologique, et concernent l'étroitesse de son échantillon qui est loin d'être représentatif », relève Bédél Mpari rappelant que dans l'une de ses interventions, le professeur Raoult a expliqué : « je regarde les patients avec des yeux de clinicien et non de méthodologiste ». Malheureusement, « les agences de médicaments ne se basent pas sur la conviction aussi ferme soit-elle, mais sur des données obtenues à partir d'une démarche scientifique rigoureuse et respectant tous les principes méthodologiques ». Ce qui n'est pas le cas. En outre, une deuxième étude menée par les Chinois n'a pas affirmé une

tients diagnostiqués dans son institut avec de l'hydroxychloroquine associée à l'azytromycine.

« En prenant cette décision, le Pr. Raoult fait fi des principes éthiques qui stipulent que c'est uniquement dans le cadre d'un essai clinique qu'un médicament qui n'a pas d'AMM peut être administré à des patients, tout administration d'un médicament dépourvu d'AMM à des patients en dehors de ce seul cadre, constitue une violence flagrante des principes éthiques », observe Bédél Mpari.

Au regard de la polémique autour des résultats publiés par le Pr. Raoult, des essais cliniques à plus grande échelle sont aujourd'hui menés en Europe mais ne livreront leurs résultats dans quelques semaines.

Par ailleurs, le Pr. Raoult a mené deux autres études ces derniers jours selon des méthodes plus contestables (effectif réduit, biais de sélection mais aussi biais d'analyse) ce qui est suffisant pour susciter des doutes concernant la solidité des résultats présentés. Et ce d'autant plus que sur l'un de ces tests « 6 patients sur 36 ont été sortis de l'analyse parce qu'ils se sont aggravés ou ont eu des effets indésirables graves avec notamment un décès... ».

Bédél Mpari pose alors la question : « Faut-il en situation d'urgence s'affranchir des règles méthodologiques, réglementaires et éthiques qui régissent la recherche et la pratique mé-

dicale ? ... Et en attendant les résultats des études en cours... Quelle est la position de l'Afrique face à cette polémique? »

Les réseaux sociaux ont fait l'apologie de l'efficacité de la chloroquine sur le Covid-19. Les Africains « à tort ou à raison (l'avenir nous le dira), se sont massivement rangés derrière le Pr. Raoult, » observe Bédél Mpari. « Beaucoup ont trouvé judicieux de constituer des stocks de chloroquine pour une utilisation future. »

A ce jour, poursuit-il quasiment tous les patients africains du Covid-19 ont bénéficié de la chloroquine de la part des équipes médicales qui se réfèrent à la seule opinion d'un expert, le Pr. Raoult, et non à des preuves factuelles irréfutables. Tout ceci est dénué de sens et de fondement scientifiques.

Au regard de ce qui vient d'être dit, nous ne pouvons que lancer un seul message, aux frères et sœurs Africains, celui de la prudence. Malgré les différentes études présentées par le Pr. Raoult, la chloroquine n'a pas encore donné des preuves solides et confirmées de son efficacité, alerte Bédél Mpari.

Bénédict de Capèle

(A suivre)

*Le professeur Didier Raoult et la chloroquine peuvent-ils sauver l'Afrique du COVID-19 ? Point de vue d'un Africain, spécialiste des essais cliniques, ancien étudiant du professeur Didier Raoult.

« La chloroquine, connue pour être un anti-palustre, a déjà montré son effet antiviral in vitro, il était donc logique de réaliser une étude clinique tendant à montrer son efficacité sur le Covid-19. »

autre indication n'est donc pas nécessaire, précise-t-il. Alors à quel niveau se situe la polémique?

Dans l'urgence, le test pour cette autre pathologie ne s'est fait que sur 24 patients quand les essais cliniques visant l'évaluation thérapeutique d'une molécule se font selon les règles établies par les autorités sanitaires sur des centaines voire des milliers de patients.

« Les critiques dont fait l'objet le Pr. Raoult à propos de ce

amélioration des symptômes et ses résultats ont même été qualifiés de décevants par les Chinois.

En conséquence de quoi, le ministère français de la Santé n'a donné son accord, jusqu'à nouvel ordre, que pour un usage de la chloroquine chez les patients Covid-19 hospitalisés dans un état grave. Décision politique et non scientifique, relève Bédél Mpari. Et une position ambiguë qui a conduit le Pr. Raoult à traiter tous les pa-

Antonio Guterres appelle le Conseil de sécurité à l'unité

Face aux risques de troubles sociaux et de violences dans le monde en raison du coronavirus, le secrétaire général de l'ONU, a appelé, le 9 avril le Conseil de sécurité à afficher son unité et sa détermination à affronter l'impact de la pandémie sur la paix et la sécurité internationales.

S'adressant aux quinze membres du Conseil, lors d'un exposé par visioconférence à huis-clos, le patron de l'ONU a déclaré que, « La pandémie fait peser une menace importante sur le maintien de la paix et de la sécurité internationale, ce qui pourrait entraîner une augmentation des troubles sociaux et de la violence, ce qui compromettrait considérablement notre capacité de lutter contre la maladie »

Dans ce contexte, « l'engagement du Conseil de sécurité sera essentiel pour atténuer les implications pour la paix et la sécurité de la pandémie de Covid-19. En effet, un signal d'unité et de détermination de la part du Conseil compterait beaucoup en cette période anxieuse », a-t-il ajouté.

En outre, le Secrétaire général a rappelé « le rôle crucial » que le Conseil de sécurité a joué dans l'organisation de la riposte de la communauté internationale aux conséquences sécuritaires de la crise du VIH/sida et de l'épidémie d'Ebola.

« Pour lutter contre la pandémie aujourd'hui, nous devons travailler ensemble. Cela signifie une solidarité accrue », a-t-il dit. Et cela signifie, a-t-il ajouté, « avoir les res-



Antonio Guterres

sources nécessaires. La situation financière de l'Organisation des Nations Unies reste périlleuse et nous n'avons assez de liquidités que pour financer les opérations de maintien de la paix jusqu'à la fin de juin et nous n'avons pas la capacité de payer les pays qui

fournissent des contingents et des forces de police ».

Selon le Secrétaire général, la pandémie de Covid-19 fait peser des risques sur le monde, entre autres : la menace de saper davantage la confiance dans les institutions publiques ; le report d'élections ou de

référendums etc.

Antonio Guterres a rappelé qu'il avait lancé le 23 mars un appel à un cessez-le-feu mondial. Il a noté que de l'Amérique du Sud à l'Afrique et du Moyen-Orient à l'Asie, « nous avons vu des belligérants prendre des mesures préliminaires pour mettre fin à

la violence et combattre la pandémie ». « Néanmoins, nous devons rester prudents, car tout gain est fragile et facilement réversible », a ajouté le chef de l'ONU.

S'agissant du Yémen, il s'est félicité du cessez-le-feu unilatéral annoncé par la coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite et a appelé les rebelles houthis à respecter leur engagement de cesser immédiatement les hostilités.

Pour lui, les missions de paix de l'ONU continuaient également d'aider les gouvernements hôtes de différentes manières face à la pandémie, de la distribution de matériel médical à la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire à l'appui à la planification nationale pour contenir le coronavirus.

En ce qui concerne le plan mondial de réponse humanitaire au Covid-19 lancé il y a deux semaines pour aider les pays vulnérables, le Secrétaire général a noté « avec satisfaction » que le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies avait alloué soixante quinze millions de dollars et que le Plan avait déjà reçu plus de trois cent quatre-vingt seize millions de dollars.

Yvette Reine Nzaba

UDPS

Jean-Marc Kabund suspend le porte-parole Paul Tshimbulu

Il est reproché à l'incriminé d'avoir foulé au pied les instructions de la hiérarchie en émettant publiquement des points de vue sur le dossier délicat en phase d'instruction au parquet en rapport avec l'affaire Vital Kamerhe, actuellement sous audition en justice sur le programme d'urgence des 100 jours.

Après la suspension de Jacquemin Shabani, l'ancien coordonnateur de la cellule électorale de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), le président intérimaire du parti présidentiel, Jean Marc Kabund, vient à nouveau de frapper. Le président intérimaire de l'UDPS qui entend faire appliquer à la lettre les règlements qui régissent le fonctionnement de cette formation politique, a signé le vendredi 10 avril, la lettre de suspension du secrétaire national chargé des élections, suivi du processus électoral et porte-parole du parti. Une suspension de plus qui ne fait qu'exacerber la tension au sein de l'UDPS aujourd'hui écartelée et divisée par la guerre des clans qui bat son plein.

Il est reproché à Paul Tshimbulu d'avoir foulé au pied la hiérarchie ainsi que les instructions du parti en rapport avec l'affaire du directeur de cabinet de Félix Tshisekedi, Vital Kamerhe, par ailleurs allié de l'UDPS, actuellement auditionné par la justice dans le cadre des enquêtes préjuridictionnelles sur le programme d'urgence des 100 jours.

En effet, rapporte la direction du parti, instruction, avait été donnée, quarante-huit heures auparavant aux cadres du parti, de rester neutres et de s'abstenir de tout commentaire sur ce dossier hypersensible dès lors qu'il s'agit d'un proche collaborateur du chef de l'Etat et, partant, allié à l'UDPS dans le cadre de la coalition Cap pour le changement. Instruction que l'incriminé n'aurait pas respecté puisqu'il s'est abondamment illustré, jeudi, par une série d'interventions dans les médias engageant le parti sur des prises de position qui relevaient pourtant de ses propres convictions. « Il a été constaté que vous avez foulé au pied ces instructions de la hiérarchie en utilisant à volonté les médias, en émettant publiquement des points de vue sur ce dossier délicat en phase d'instruction au parquet et ce, en violation de l'article 65-3 de nos statuts. Par vos multiples déclarations médiatiques, vous avez ainsi engagé le parti et êtes tombé sous le coup de l'article 66-3 de nos statuts », peut-on lire dans la lettre lui adressée. Plus surprenant est le fait que ladite correspondance ne fixe pas la durée de cette



Jean-Marc Kabund

suspension qui a tout l'air d'une révocation tacite.

Pour l'incriminé, il n'est pas question de se plier à une décision fantaisiste émanant d'un président intérimaire, poste qui n'existe pas dans les structures de l'UDPS. « Je reste le secrétaire national chargé des questions électorales et porte-parole du parti jusqu'au jour où on va organiser un congrès

pour avoir un nouveau président élu au congrès. En ce moment-là, s'ils me retirent la confiance, je vais accepter », a-t-il réagi. Et d'ajouter : « Nous ne sommes pas un parti où il y a une autorité morale. Nous, nous sommes l'UDPS. Ce n'est pas le parti de Jean Marc Kabund pour qu'il commence à nous donner des ordres ». Ce qui est sûr c'est que ce

nouvel épisode risque de laisser des traces dans un parti qui peine à retrouver son équilibre depuis que Félix Tshisekedi, l'actuel chef de l'Etat, a laissé les commandes à Jean Marc Kabund et à Augustin Kabuya, plus enclins à la vile polémique plutôt qu'à la quête d'une véritable cohésion interne.

Alain Diasso

CORONAVIRUS

Les Kinois indifférents face aux mesures du gouvernement

Le ministre de l'Intérieur appelé à faire respecter les décisions du chef de l'Etat.

La ville de Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, vit au mépris des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de Coronavirus. Les nombreux appels des autorités à une prise de conscience ne produisent que des effets contraires. La population s'obstine à vaquer librement à ses occupations quotidiennes malgré le nombre toujours croissant des cas testés positifs.

Sur les grandes artères comme dans les ruelles de la capitale, seules les sonorités des bars et des églises se sont tuées laissant place à un silence inhabituel. La circulation dans les grands axes tels que le boulevard Lumumba est plus fluide surtout dans la partie Est de Kinshasa. Cependant les mesures-barrières sont loin d'être respec-

tées, les citoyens préférant s'abandonner à leur foi et aux autres pratiques indigènes locales. Les masques, très peu disponibles, sont désormais un signe distinctif des classes sociales et un moyen « d'identification » des personnes atteintes du Co-

vid-19. On s'en méfie dans certains quartiers de la ville de Kinshasa et ceux qui en font usage sont la risée de la communauté. Les files d'attente devant les alimentations défient également la règle relative à la distanciation et la mesure restrictive

du nombre de regroupement de personnes.

Invité par une radio locale, ce jeudi 9 avril, le ministre de la Santé, le Dr Eteni, a manifesté son inquiétude face à l'attitude des Kinois. Il a notamment promis de faire plusieurs descentes sur le

terrain et a annoncé la formation de cinquante personnes de l'équipe de riposte en vue d'améliorer la communication. Le ministre n'a cessé d'appeler les Kinois à une prise de conscience collective.

Nombreuses sont maintenant les voix qui exhortent le ministre de l'Intérieur à faire respecter les mesures édictées par le chef de l'Etat dans ses deux dernières communications sur le Covid-19. A défaut de mettre à la disposition de la population de Kinshasa des masques médicalisés, l'opinion exige la mise à disposition de lave-mains à tous les carrefours et sur toutes les grandes places de la capitale ainsi que le contrôle du respect des mesures barrières dans les marchés et autres alimentations.

Jules Tambwe Itagali



Circulation intense à Kinshasa malgré le Covid-19

CONFINEMENT

Les avis de quelques artistes musiciens

Depuis la nuit du 31 mars dernier, l'état d'urgence sanitaire a été décrété en République du Congo. Toutes les activités ont été mises en hibernation. Les artistes musiciens, qui adhèrent aussi à ces mesures, ne savent pas comment faire face à certaines charges qui leur incombent. Djoson philosophe du groupe Super Nkolo Mboka ; Kevin Mbouandé Mbenga de Patrouille des stars ; et Sonor Digital d'Extra musica nouvel horizon, expliquent.

Pour le philosophe de la musique congolaise, Djoson philosophe, il faut remercier le chef de l'État et le gouvernement de la République du Congo pour avoir pensé sécuriser la population, parce que la santé n'a pas de prix. S'il y a la musique, dit-il, c'est parce qu'il y a un public. Mais si ce public est décimé, les musiciens n'auront plus des spectateurs. « Nous avons bien reçu les orientations du chef de l'État sur le confinement. Et nous sommes pour le respect de ces mesures, parce qu'il faut se protéger pour être en bonne santé, pour sauver aussi les autres. Mais le problème n'est pas là. Le problème, c'est comment vivre ? Puisque le musicien est habitué à produire et gagner. Parce que c'est à travers les recettes et autres pourcentages et dons que nous trouvons des concerts que nous épargnons pour nous payer des salaires. C'est ça le revenu de l'artiste. C'est donc un secteur privé mais qui n'est pas vraiment accompagné », a-t-il déploré.

Quant à la chanson en élaboration, le patron de l'orchestre Super Nkolo Mboka pense que le message devait être à la maternelle pour que tout le monde comprenne. Il est donc mieux de la composer en français, en lingala, kituba et dans les langues vernaculaires du Congo pour que ceux qui sont au fond des villages puissent comprendre que ce fléau est en train de décimer le monde.



solution », a-t-il dit.

Ce confinement est pour Patrouille des stars un véritable manque à gagner. Kevin Mbouandé Mbenga a déploré le fait que son groupe avait toute une série d'activités avec des concerts tous les week-ends à MKS au rond-point de Moungali, dans le quatrième arrondissement de Brazzaville (où un contrat venait d'être signé), mais la manifestation progressive de ce satané virus a tout chamboulé.

Quant à sa contribution dans la campagne contre cette pandémie, Kevin Mbouandé Mbenga, dit au nom de patrouille des stars, avoir collé sa voix à celles des autres artistes musiciens dans cette chanson réunissant une cinquantaine d'artistes. Cela a été organisé par la directrice générale des Arts et

des Lettres, au ministère de la Culture et des Arts, Emma Mireille Opa Elion. Il a souhaité également

Kevin Mbouandé Mbenga, président du groupe Patrouille des stars

Pour Kevin Mbouandé Mbenga, le confinement se passe tout doucement grâce à Dieu. « Tous les artistes de mon groupe sont confinés. Nous n'avons pas de choix, sinon que respecter les consignes pour vaincre cet ennemi invisible qui est le coronavirus. C'est pourquoi j'appelle tous les artistes musiciens à s'armer de courage, parce que ce n'est pas facile. Avec la grâce de Dieu, nous allons nous en sortir. Seul Dieu peut nous sortir de cette dure épreuve. Dieu est la



le gouvernement ouvre un chapitre pour les artistes à travers son programme du Fonds de soutien aux entreprises lancé dans le cadre de la lutte contre cette pandémie. « Nous, les artistes, sommes des citoyens congolais aussi. Nous sollicitons du président de la République, qui est le premier citoyen congolais, et du gouvernement de la République, un soutien aux artistes musiciens. »

Sonor Digital, l'un des tenants du groupe Extra musica nouvel horizon

« Le confinement est venu cassé tout le programme que nous avions au sein du groupe Extra musica nouvel horizon. Le 22 mars dernier, on allait livrer un grand concert au Palais des congrès de Brazzaville. Les billets étaient vendus déjà, malheureusement nous étions frappés par les premières mesures prises par le gouvernement, lorsqu'on a interdit toutes les manifestations y compris culturelles. Depuis lors, nous ne pouvons plus rien. Nous avons signé des contrats, tout est malheureusement foutu. Nous ne pouvons rien, parce qu'il s'agit d'un problème de vie ou de mort. Dès lors, on privilégie la vie », a précisé Sonor.

Payer les loyers et autres, un souci pas le moindre

A propos, Digital Sonor pense qu'il faut que le gouvernement à travers le Fonds de soutien fasse quelque chose pour les artistes musiciens. « Nous sollicitons du premier citoyen de la République, grand maître des arts et



des lettres, de penser aux artistes dans tous les domaines, par le biais du ministre de la Culture et des Arts. Sinon, la situation sera difficile pour les artistes. Comment pourrions-nous payer les loyers, s'occuper de nos familles respectives ? C'est vraiment difficile », a déclaré Sonor Digital.

Point de vue partagé par Djoson philosophe. Le gouvernement par le biais du ministère de la Culture et des arts, devrait à recours à toutes les corporations pour discuter sur le manque à gagner des artistes. « Dans la semaine, nous avons trois productions : mardi, jeudi et samedi. Cela nous permet d'avoir quelque chose, épargner et payer les artistes à la fin du mois, ce qui leur permet de payer les loyers, manger... Le chef de l'État a dit qu'il y aura un moyen qui va accompagner quelques structures. Nous espérons que le président de la République, qui est le garant des arts et des lettres, aura un mot à dire pour nous, sinon ce n'est pas le coronavirus qui va nous tuer, mais c'est la faim », a-t-il réagi.

Bruno Okokana

Le producteur et promoteur de musique Cyriaque Bassoka est mort à 60 ans

Le funeste bilan face à la pandémie du Covid-19, au fil des jours, ajoute à la tragédie le trépas du Producteur Franco-congolais Cyriaque Bassoka, décédé le jeudi 9 avril, à l'hôpital de Corbeil-Essonnes, à 14 h 15.

Les chiffres vont croissant. Les Congolais sont durement frappés. C'est à croire que les Congolais de France ont perdu l'immunité collective d'antan face à la catastrophe sanitaire du moment. Au rythme où vont les annonces de décès recensés, sans comparaison aucune d'un comptage ethnique, la communauté congolaise battra un triste record.

Dans cette comptabilité macabre, il faut désormais compter le décès de Cyriaque Bassoka qui aurait eu ses 60 ans effectifs le 8 décembre 2020. Il était entrepreneur individuel installé à Corbeil-Essonnes, près de Paris, où il résidait. Sa spécialité consistait à la reproduction d'enregistrements. Le Franco-congolais s'est illustré avec les reproductions des



Cyriaque Bassoka

œuvres de l'orchestre Bantous de la Capitale. Il a œuvré également pour la relance de la carrière solo de Pamelou Mounk'A. Homme de culture, en 2011, avec son ami Stewart Célestin Sounda, en récréant l'ambiance des bars dancings au Congo, il a mis en place la guinguette africaine de Suresnes. En sept éditions, il a su fidéliser le public à ce divertissement sur les hauteurs du Mont Valérien. En début d'année, il a été associé au Comité conjoint de rédaction de la candidature de la Rumba congolaise pour son inscription au patrimoine de l'humanité.

Fervent militant de l'apport déterminant de la diaspora africaine présente en France, il a milité pour la diversité culturelle. « La diaspora africaine

doit se ranger derrière celui qui veut les associer et développer avec elle les valeurs d'accueil, de modération, de partage et de dialogue », expliquait-il.

De Dakar au Sénégal, l'artiste Saintrick témoigne : « La vague funeste vient d'emporter notre grand frère Cyriaque Bassoka ! Son nom demeurera associé à ZHU Culture, à ma carrière, pour avoir contribué à la sortie de mon premier CD sur l'international, « Yeketi ». Plus qu'un coproducteur, ma famille perd un de ses fils ! Un grand producteur vient de nous quitter, un pilier de l'essor de la musique congolaise est parti se reposer. Que son âme repose en Paix ! ». Respect !

Marie Alfred Ngoma

FOOTBALL NATIONAL

Gros plan sur les équipes dont on ne parle plus

Plus d'une vingtaine de clubs ayant au moins disputé une édition du championnat national de football ont cessé d'exister ces deux dernières décennies. Parmi eux ceux qui ont gagné des titres nationaux et représenté le Congo à des compétitions interclubs de la Confédération africaine de football. Ces équipes ont marqué à leur manière l'histoire du football national.

L'AS Police : l'équipe qui faisait l'honneur des policiers a cessé de faire rêver ses fans dans les années 2012-2013, laissant comme souvenir les deux titres du championnat national gagné en 2002 et 2005 puis les deux titres perdus en 2004 et 2007. L'AS Police a aussi gagné la Coupe du Congo puis participé à des compagnes africaines. L'on se souvient de son élimination en demi-finale de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupes en 2002. L'AS Police a été éliminée par Asante kotoko du Ghana (0-4 au Ghana puis 3-2 à Brazzaville). Elle a joué la Ligue des champions en se faisant éliminer dès le premier tour par le Stade malien (0-1 au Mali puis 0-0 à Brazzaville). L'histoire de l'AS Police et le football congolais est aussi liée à la finale de la Coupe de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale en 2005, perdue face à Téléstars FC du Gabon (2-1 à Brazzaville puis 0-1 à Libreville).

Club 57 Tourbillon : son plus beau souvenir est la Coupe du Congo remportée en 2008 devant le FC Kondzo 2-1 à Brazzaville qui lui avait permis de participer à la Coupe africaine de la Confédération en 2009. Le club avait bien débuté sa campagne en éliminant Bukavu Dawa de la RDC au tour préliminaire (1-1 à Brazzaville puis 3-3) avant de buter sur les Nigériens de Bayelsa United au tour suivant (0-0 puis 0-1). Le Club 57 n'a pas participé au championnat national formule direct. Il a représenté Brazzaville dans les championnats nationaux par groupe comme en témoigne sa présence en 2005, 2006, 2007. EPB de Pointe-Noire : cette formation qui a accédé à l'élite en 1986 a marqué l'histoire du football congolais en remportant la Coupe du Congo en 1994 devant l'Interclub. Qualifiée à la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupes, EPB battue à domicile 1-3 par Hearts of oak du Ghana ne s'était pas déplacée à Accra

pour y livrer son match retour du premier tour.

Elecsport de Bouansa : ce club a pour meilleur performance la Coupe du Congo gagnée en 1992 devant les Diables noirs 1-0. Il a découvert le championnat d'élite en 1985 puis s'est battu pour assurer son maintien pendant au moins trois saisons d'affilée (1985-1986, 1987). Le club des Electriciens avait retrouvé l'élite en 1990 et 1991 avant de disparaître les saisons d'après.

Kotoko de Mfoa : promu en première division en 1980, ce club a vite trouvé ses repères pour gagner le titre national lors de la saison 1982-1983. Il est resté huit saisons à l'élite. Il est relégué en 1989 avant de retrouver l'élite une saison plus tard et descendre en D2. C'est lors de la saison 2002-2003 qu'il a encore retrouvé sa place à l'élite sans pourtant réussir à se maintenir la saison suivante.

FC Abeilles : La formation ponténégrine avait joué en 1967 la Coupe d'Afrique des

clubs champions. Elle a été éliminée au premier tour par le Tout puissant Englebert, l'actuel TP Mazembe (0-2 et 3-1). Sur le plan national, elle était passée tout près de gagner la Coupe du Congo en 2002 en s'inclinant 1-2 devant l'Etoile du Congo. Sa dernière participation au championnat national remonte à l'année 2006.

Ces équipes n'ont pas gagné de trophées nationaux ni participer à la compétition africaines, mais elles ont eu le mérite de marquer le football congolais par leur régularité au championnat national. Petro sport a découvert l'élite lors de la saison 1981-1982 et il y est resté longtemps notamment jusqu'avant la guerre de 1997. Sucosport de Nkayi faisait quant à lui, sa première apparition au championnat national en 1987. L'équipe de Nkayi a lors de deux prochaines saisons fait parler d'elle en terminant à la 5e place en 1988 derrière Interclub, Patronage, Etoile du Congo et Cara puis

troisième en 1989 derrière l'Etoile du Congo et Interclub. L'une des équipes les plus régulières des années 80, Téléport de Brazzaville était passée à côté d'un exploit en 1983. Elle a terminé deuxième du championnat avec vingt-deux points soit deux points de retard sur l'Etoile du Congo championne de l'exercice.

En cessant ses activités en 2016, FC Bilombé, regrettera sans nul doute le titre national perdu en 2008 devant le Cara alors que l'AS Mbako n'a pour meilleur palmarès, les demi-finales de la Coupe du Congo perdues la même année face au Club 57 Tourbillon.

Kronembourg FC, Kahounga, AS Mif, Union sport Mbingi, le Tout Puissant Zala devenu après Arc en ciel Morazambé, Comirail de Makabana, Jeunesse sportive de Brazzaville, Jeunesse sportive les Bougainvillées, Cuvette FC, Tsakapelé, FC Libota... comptent parmi les équipes dont on ne parle plus.

James Golden Eloué

FOOTBALL

Olfaga Okiélé ouvre la boîte à souvenirs

Au crépuscule de sa carrière, Olfaga Okiélé, l'emblématique latéral de CARA, revient sur les faits marquants de son parcours sportif: ses premières sélections, les entraîneurs qui ont compté, les années auxerroises et bien sûr, le titre de champion d'Afrique junior de 2007.

Les Dépêches de Brazzaville : Olfaga, te souviens-tu de ton premier match de championnat ?

Olfaga Okiélé : Oui, c'était contre l'AS Police avec Cara en 2004. Nous avons gagné 1-0.

LDB : Et ta première sélection chez les Diables rouges A ?

O. O : Oui, c'était en 2004 contre le Togo d'Adebayor, dans le cadre des éliminatoires couplés CAN et Mondial 2006, sous les ordres de Gaston Tchangan. J'étais resté sur le banc. La première fois que j'ai joué, c'était un match de préparation face au FC Mont Cameroun à Douala. Mais le staff ne m'avait pas gardé pour le voyage en Zambie (ndlr : défaite 0-2 le 25 mars 2005) et j'étais rentré à Brazzaville avec Chancel Massa.

LDB : Ensuite, il y a cette CAN juniors 2007 mémorable. Quel est le premier souvenir qui te revient quand on évoque cette compétition ?

O. O : Je me souviens de beaucoup de choses, des émotions inoubliables. Par exemple, le jour où Eddie Hudanski est venu me chercher. J'étais en regroupement avec les A. J'étais encore négligé, donc quand il m'a de-

mandé, Noël Tosi était étonné. Monsieur Hudanski m'a dit : « ça fait longtemps que je t'observe, tu es le meilleur latéral du pays, j'ai besoin de toi pour jouer cette CAN ». Son discours m'a convaincu de le suivre, alors que ce n'était pas forcément facile de repartir chez les U20 en étant régulièrement dans le groupe A. Je me souviens aussi beaucoup du premier match contre la Côte d'Ivoire : quand tu rentres sur le terrain, devant le public, devant le président de la République, c'est très fort, un mélange de peur et d'excitation avant le coup d'envoi, puis la joie après la rencontre.

LDB : Après cette CAN, vous êtes un certain nombre à rejoindre à l'AJ Auxerre (ndlr : Cecil Filanckembo, Delvin Ndinga, Murhyen Mereck, Oxence Mbani, Jules Ondjola puis Destin Onka) avec des fortunes diverses. Regrettes-tu ce choix ?

O. O : Nous, on voulait arriver en Europe pour continuer notre carrière, mais en même temps, on ne connaissait rien à ce monde professionnel que nous allions rejoindre. Aller à Auxerre nous

a permis d'être ensemble, sans être livrés à nous-mêmes. Je garde de bons souvenirs de mes cinq années passées à Auxerre. J'y ai grandi comme joueur et comme homme. Mon seul regret, quand même, c'est de ne pas avoir disputé un match avec l'équipe première de l'AJA.

LDB : Avais-tu d'autres propositions ?

O. O : Oui et non. D'autres clubs se disaient intéressés, mais seule l'AJA a été concrète. Après les 8e de finale, le président Bourgoïn est venu me voir pour me dire qu'il me voulait.

LDB : Après un passage en Normandie, avec la CFA du Havre, tu as retrouvé ton club de toujours, CARA.

O. O : Oui, je voulais rentrer au pays et offrir à mon club de cœur, CARA, ce que j'avais appris en Europe. Le club cherchait un joueur d'expérience pour encadrer l'équipe. J'ai été fier d'être capitaine de ce groupe, avec ce beau parcours en Coupe de la Confédération 2018 (ndlr : élimination en quarts de finale par le Raja). Ça faisait 42 ans que



le club n'était pas allé aussi loin sur la scène continentale. C'était une belle manière de boucler la boucle.

LDB : Au crépuscule de ta carrière de joueur, quel entraîneur t'a le plus marqué ?

O. O : Si j'ai eu cette carrière, je le dois à l'entraîneur de mes débuts à CARA : Emmanuel Mayanda. Il m'a beaucoup appris. Paix à son âme. Ensuite, je ne peux

pas oublier Eddie Hudanski, qui était un papa pour nous tous. Il croyait en moi et a toujours eu les mots pour me mettre en confiance, pour me galvaniser. D'ailleurs durant la période CAN et Mondial 2007, il m'a aligné pour tous les matches.

LDB : En club ou en sélection, quel adversaire t'a le plus impressionné ?

O. O : Au Congo, je garde un souvenir vif d'Aaron Moumouya Beka, qui a joué à Cara puis à AS Police et aussi de Sidoine Beaulia. Des très bons joueurs. En sélection, je dirais le Mexicain Giovanni Dos Santos, que l'on a affronté au Mondial 2007 au Canada.

LDB : Pour finir, quels sont tes projets ?

O. O : Je voudrais continuer à jouer avant de passer mes diplômes d'entraîneur. Ces derniers mois, je m'entraînais avec Gonfreville (ndlr : en N3). Quand je suis revenu du Congo en septembre, ils avaient déjà le quota de contrats fédéraux, mais la saison prochaine, ça devrait aller.

Propos recueillis par Camille Delourme

INTERVIEW

Béline Ayessa : « Cette pandémie du Covid-19 doit nous amener à faire tous bloc derrière le chef de l'État »

L'humanité tout entière est secouée depuis pratiquement novembre 2019 par le Covid-19. Au Congo-Brazzaville, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a édicté des mesures visant à juguler cette pandémie. Dans un entretien exclusif, la directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Béline Ayessa, revient sur ces mesures, parle de la vie socioéconomique et culturelle après le passage de ce virus au Congo comme ailleurs et tire les leçons.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Le monde vit une situation jamais vécue auparavant avec la crise du Covid-19. Les pays s'organisent et c'est le cas du Congo où le top a été donné le 28 mars par le président Denis Sassou N'Guesso. Que dire des mesures qu'il a édictées ?

Béline Ayessa (B.A.) : Les temps que nous traversons sont si étranges. La propagation exponentielle du Covid-19 et la fulgurance de ses dévastations constituent une vraie crise sanitaire. C'est une situation inédite, comme vous le dites, tant par son étendue que par sa létalité. Et dans ce contexte global, nous apprenons beaucoup de l'expérience des autres régions du monde. En raison de la vitesse de sa propagation, on voit bien que tous les modèles classiques d'intervention en matière de santé publique sont pris de cours. Voilà pourquoi la part prise par les mesures édictées par le président Denis Sassou N'Guesso de l'État relève des dispositions, aujourd'hui, attestées par tout le corps médical qui visent à juguler la propagation de la pandémie. La prévention, en pareille circonstance, est une démarche de responsabilité et de protection. Cela commence par les gestes barrières, en passant par la distanciation sociale et le confinement, et jusqu'à la fermeture des frontières, lieux de cultes, des écoles, etc.

L.D.B. : En tant qu'observatrice de la vie publique, pensez-vous que ces mesures sont appliquées par le gouvernement et la population ?

B.A. : De façon générale, des mesures inédites en situation pandémique déstabilisent toujours les habitudes de vie quotidienne. Au regard des voies classiques en santé publique par exemple, le gouvernement est en ordre de bataille. Ce que j'observe indique que les risques qu'encourent

la population sont pris au sérieux. Il y a une mobilisation évidente pour faire corps contre ce fléau. Le 10 avril dernier, la coordination nationale de la gestion de la pandémie s'est réunie sous la houlette du président de la République. Et des mesures complémentaires et nouvelles ont été annoncées. Elles concernent les aspects sanitaire, social et économique. Je ne puis les énumérer toutes ici, mais je voudrais en souligner la continuité avec celles déjà annoncées, le 28 mars 2020. Quant au comportement de la population, il est à craindre que beaucoup ne comprennent pas encore qu'il y a péril en la demeure. Plutôt que de s'appliquer dans la stricte observance des mesures de prévention, certains en sont encore à gloser sur telle ou telle décision. Puisque vous m'en donnez l'occasion, j'aimerais dire ici combien il est impérieux de relever le défi du coronavirus par l'autodiscipline et la protection des autres.

L.D.B. : Quelles dispositions avez-vous prises au Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, en rapport avec l'adresse du chef de l'État ?

B.A. : Au Mémorial, conformément à ce que le chef de l'État et la coordination nationale de gestion ont prescrit, nous avons baissé drastiquement le niveau de nos activités. Nous avons néanmoins maintenu des activités internes de maintenance et d'entretien.

L.D.B. : Vous avez reconnu plus haut que des efforts importants ont été faits par le gouvernement et la population. Pourtant, une certaine opinion pense que très peu de choses ont été réalisées.

B.A. : L'imprévisibilité de cette pandémie et le caractère anxiogène du Covid-19 font que nous devons nous garder d'instrumentaliser le débat. Aucun pays au monde ne pouvait prévoir l'ampleur de cette crise. Des plus puissants États aux plus démunis des



Béline Ayessa, directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza (crédit photo/DR)

systemes de santé, on voit bien que ce qui se vit à l'échelle planétaire nécessite solidarité et retenue dans l'usage de la parole publique. Je suis, moi aussi, l'actualité mondiale. Et j'observe que notre situation n'est pas pire qu'ailleurs. Ce n'est pas une consolation, mais nous devrions d'abord comprendre que nous sommes face à une crise qui exige une vraie mutualisation des efforts. Si, comme pense une certaine opinion, pour reprendre

vos expressions, peu de choses ont été réalisées, cela signifie-t-il que rien n'a été fait ? Ne pensons pas que dans cette lutte contre le Covid-19, tout doit dépendre du gouvernement. La population a également sa part de responsabilité.

L.D.B. : Qu'en pensez-vous de la vie socioéconomique et culturelle après le passage Covid-19, au Congo comme ailleurs ?

B.A. : Vivement la fin de cette pan-

démie ! Les scientifiques y travaillent activement. Et nous attendons tous la bonne nouvelle qui nous rassurera. Difficile d'établir les indicateurs des changements sur le long terme. Mais les impacts que le Covid-19 aura sur les liens sociaux, les prévisions de la croissance économique et la vie culturelle sont immenses. Nous aurons à réapprendre à vivre ensemble avec une extrême prudence sur les conditions d'hygiène, à penser nos économies avec une forte prévision sur les risques, et enfin à vivre l'après-coronavirus comme un vrai basculement dans une nouvelle vision du monde.

Il y aura certainement des leçons importantes à tirer après cette pandémie. Car la pandémie qui sévit actuellement aura au moins rappelé à tous que, où que nous soyons, qui que nous soyons, nous partageons une commune humanité. Elle nous oblige désormais à penser les nouvelles formes de solidarité entre hommes, entre États. Au-delà des mesures conjoncturelles, au demeurant bien utiles, nous aurons appris la nécessité de nous garder espoir même dans un environnement parfois incertain.

L.D.B. : Quelle leçon tirez-vous ? Et ce sera votre mot de la fin.

B.A. : Ne jamais perdre confiance en l'homme dans sa volonté de freiner ce qui attend à sa vie. Voilà ma propre leçon. Le combat contre la pandémie du Covid-19 nous apprend également que des espaces nouveaux de compassion et d'engagement sont toujours possibles pour aider l'humanité à se relever des crises, fussent-elles sanitaires ou économiques. En attendant, continuons de mener le combat le plus urgent, celui contre la propagation du coronavirus. Enfin, cette pandémie doit nous amener à faire tous bloc derrière le chef de l'État.

Propos recueillis par Bruno Okokana

RÉFLEXION

La gouvernance mondiale, hélas !

Ce qui ressort dès à présent et de façon malheureusement évidente de la crise planétaire provoquée par la pandémie du Covid-19 c'est bien le fait qu'il n'y a pas en réalité de gouvernance mondiale. Autrement dit que face aux catastrophes qui la frappent directement ou indirectement la communauté internationale s'avère incapable de coaliser ses forces comme on pouvait l'espérer du fait de la mondialisation instaurée tout au long des dernières décennies. Autrement dit également et très directement que la lutte contre le coronavirus ne générera probablement pas le sursaut collectif, attendu par les peuples sous toutes les latitudes, qui permettrait de conjurer le pire à venir.

Survenant après l'échec avéré de la lutte contre le dérèglement climatique

qui se traduit sous nos yeux par une hausse plus importante que prévue des températures à la surface du globe et donc une dégradation accélérée de notre environnement, ce constat confirme de façon accablante que la gouvernance mondiale relève plus du mythe que de la réalité. Et que, par conséquent, il faudra la repenser, la reconstruire dès que le Covid-19 aura été vaincu grâce aux recherches menées par les scientifiques en différents points de la planète.

Résumée en quelques mots la gouvernance mondiale instaurée au sortir de la deuxième guerre mondiale est aujourd'hui centralisée autour de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui, elle-même, se trouve soumise en cas de crise aux décisions d'un Conseil de sécurité gouverné en réalité par le très petit groupe de ses « membres

permanents » que sont la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume Uni, la Russie. Un système hérité du temps de la « guerre froide » pour conjurer la menace que faisaient planer les armes nucléaires dont ces puissances étaient détentrices, mais qui est totalement dépassé puisque ne tenant aucun compte des réalités de ce temps, parmi lesquelles figurent en bonne place la possession par d'autres pays de l'arme de destruction massive et surtout le poids humain croissant des pays émergents.

Etant donné la gravité des conséquences de toute nature – médicales, sanitaires, économiques, financières, sociales, politiques, diplomatiques – de la pandémie qui frappe aujourd'hui l'espèce humaine, l'ONU dans son ensemble et plus précisément son Conseil de sécurité auraient dû, en bonne logique, prendre la main et se coordonner

afin de trouver des réponses crédibles à la menace globale que celle-ci suscite. Or c'est bien le contraire qui s'est produit comme le prouve, la guerre souterraine que se livrent les grandes puissances comme la Chine, les États-Unis, la Russie dans le but de prendre le contrôle des institutions onusiennes.

Il va de soi qu'un tel propos ne sera pas apprécié par tout le monde. Mais il est évident, et nous ne sommes pas seuls à le penser, que la gouvernance mondiale telle qu'elle fonctionne aujourd'hui est totalement décalée par rapport aux réalités du temps que nous vivons. Et que, par conséquent, l'une des leçons que l'on doit tirer dès à présent de la terrible crise du coronavirus est bien celle de la nécessaire modernisation de cette même gouvernance.

Jean-Paul Pigasse

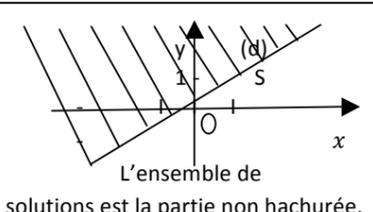
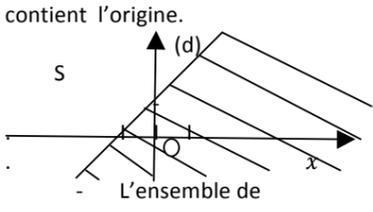
COURS DE MATHÉMATIQUES TROISIÈME

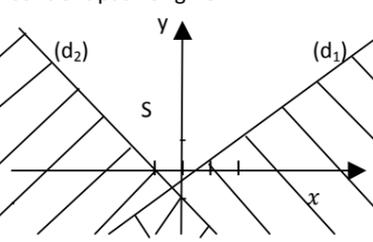
COURS DE MATHÉMATIQUES

NIVEAU : 3^e

<p>VECTEURS COLINÉAIRES</p> <p>Activité 1 Soit A, B, C, M et N cinq points d'un plan tels que : $\vec{AM} = 5\vec{AB}$ et $\vec{AN} = 5\vec{AC}$. Démontre que $\vec{MN} = 5\vec{BC}$.</p> <p>Solution $\vec{MN} = \vec{MA} + \vec{AN} = 5(\vec{BA} + \vec{AC}) = 5\vec{BC}$.</p> <p>Activité 2 Le plan est muni d'un repère (O, \vec{i}, \vec{j}). $\vec{u}(x, y)$ et $\vec{v}(x', y')$ sont deux vecteurs colinéaires. Démontre que $x'y' - x'y = 0$.</p>	<p>Solution $\vec{v} = k\vec{u}$, $k \in \mathbb{R}$, alors $x' = kx$ et $y' = ky$, $k = \frac{x'}{x}$ et $k = \frac{y'}{y}$, donc $\frac{x'}{x} = \frac{y'}{y}$, d'où $x'y' - x'y = 0$.</p> <p>Je retiens On dit que deux vecteurs $\vec{u}(x, y)$ et $\vec{v}(x', y')$ sont colinéaires si l'une des trois conditions suivantes est vérifiée : - leurs supports sont parallèles ; - il existe un nombre k tel que $\vec{v} = k\vec{u}$; - $x'y' - x'y = 0$.</p>	<p>Exercices d'application</p> <p>Exercice 1 Le plan est muni d'un repère (O, \vec{i}, \vec{j}), démontre que les vecteurs $\vec{KL}(4; -1)$ et $\vec{AB}(8; -2)$ sont colinéaires.</p> <p>Solution $\vec{KL}(4; -1)$ et $\vec{AB}(8; -2)$, \vec{KL} et \vec{AB} sont colinéaires si et seulement si $x'y' - x'y = 0$. $x'y' - x'y = (4)(-2) - (8)(-1)$ $= -8 + 8$ $= 0$, alors \vec{KL} et \vec{AB} sont</p>	<p>colinéaires.</p> <p>Exercice 2 Le plan est muni d'un repère (O, \vec{i}, \vec{j}), démontre que les vecteurs $\vec{MN}(\frac{1}{2}; -2)$ et $\vec{BC}(-1; 4)$ sont colinéaires.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

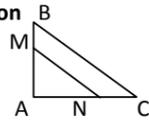
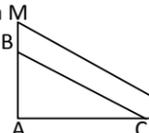
<p>VECTEURS ORTHOGONAUX</p> <p>Activité 1 Le plan est muni d'un repère orthonormé (O, \vec{i}, \vec{j}). Soit deux vecteurs $\vec{U}(1, 2)$ et $\vec{V}(2; -1)$. Calcule le produit scalaire de \vec{U} et \vec{V}.</p> <p>Solution $\vec{U} \cdot \vec{V} = x x' + y y'$ $= (1)(2) + (2)(-1)$ $= 2 - 2$ $= 0$</p>	<p>Activité 2 Le plan est muni d'un repère orthonormé (O, \vec{i}, \vec{j}). Démontre que les vecteurs $\vec{U}(3; 2)$ et $\vec{V}(2; -3)$ sont orthogonaux.</p> <p>Solution Les vecteurs \vec{U} et \vec{V} sont orthogonaux si et seulement si $x x' + y y' = 0$. $x x' + y y' = 3(2) + 2(-3)$ $= 6 - 6$ $= 0$, alors \vec{U} et \vec{V} sont orthogonaux</p>	<p>Je retiens On dit que deux vecteurs $\vec{U}(x; y)$ et $\vec{V}(x'; y')$ sont orthogonaux si l'une des deux conditions suivantes est vérifiée : - leurs supports sont perpendiculaires ; - $x x' + y y' = 0$.</p> <p>Exercices d'application</p> <p>Exercice 1 Le plan est muni d'un repère orthonormé (O, \vec{i}, \vec{j}). Démontre que les vecteurs $\vec{U}(5; 1)$ et $\vec{V}(-1; 5)$ sont orthogonaux.</p>	<p>Solution Les vecteurs \vec{U} et \vec{V} sont orthogonaux si et seulement si $x x' + y y' = 0$. $x x' + y y' = (5)(-1) + (1)(5)$ $= -5 + 5$ $= 0$, alors \vec{U} et \vec{V} sont orthogonaux.</p> <p>Exercice 2 Le plan est muni d'un repère orthonormé (O, \vec{i}, \vec{j}). Démontre que les vecteurs $\vec{S}(\frac{1}{2}; 2)$ et $\vec{W}(-2; \frac{1}{2})$ sont orthogonaux.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

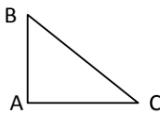
<p>INÉQUATIONS DU 1^{ER} DEGRÉ À DEUX INCONNUES DANS R x R</p> <p>Activité 1 Résous graphiquement dans un repère orthonormé (O, \vec{i}, \vec{j}) l'inéquation du 1^{er} degré à deux inconnues suivante : $2x - 3y + 1 \geq 0$.</p> <p>Solution - Je trace la droite $(d) : 2x - 3y + 1 = 0$</p> <table border="1"> <tr><td>x</td><td>-2</td><td>1</td></tr> <tr><td>y</td><td>-1</td><td>1</td></tr> </table> <p>Je place les points A $(-2; -1)$ et B $(1; 1)$ et je trace la droite (d) passant par ces points. - Je remplace les coordonnées de l'origine dans l'inéquation $2x - 3y + 1 \geq 0$ $2(0) - 3(0) + 1 \geq 0$ $0 - 0 + 1 \geq 0$ $1 \geq 0$ vrai - j'hachure la partie du plan qui ne contient pas l'origine.</p>	x	-2	1	y	-1	1	 <p>L'ensemble de solutions est la partie non hachurée.</p> <p>Activité 2 Résous graphiquement dans un repère orthonormé (O, \vec{i}, \vec{j}) l'inéquation du 1^{er} degré à deux inconnues suivante : $x - y + 1 < 0$.</p> <p>Solution - Je trace la droite $(d) : x - y + 1 = 0$</p> <table border="1"> <tr><td>x</td><td>0</td><td>-1</td></tr> <tr><td>y</td><td>1</td><td>0</td></tr> </table> <p>Je place les points C $(0; 1)$ et D $(-1; 0)$ et je trace la droite (d) passant par ces points. - Je remplace les coordonnées de l'origine dans l'inéquation $x - y + 1 < 0$.</p>	x	0	-1	y	1	0	<p>$(0) - (0) + 1 < 0$ $0 - 0 + 1 < 0$ $1 < 0$ faux - j'hachure la partie du plan qui contient l'origine.</p>  <p>L'ensemble de solutions est la partie non hachurée.</p> <p>Je retiens Pour résoudre une inéquation du 1^{er} degré à deux inconnues dans $\mathbb{R} \times \mathbb{R}$, il faut : - tracer la droite correspondante à l'inéquation dans un repère ; - calculer $ax + by + c$ en utilisant les coordonnées d'un point arbitrairement choisi. Si le résultat vérifie l'inéquation, le point appartient au demi-plan solution ; si le résultat ne vérifie pas l'inéquation,</p>	<p>le point n'appartient pas au demi-plan solution.</p> <p>Exercice d'application Résous graphiquement dans un repère orthonormé (O, \vec{i}, \vec{j}) les inéquations du 1^{er} degré à deux inconnues suivantes : 1/ $x + y - 2 \leq 0$; 2/ $3x - 7y - 5 > 0$.</p>
x	-2	1													
y	-1	1													
x	0	-1													
y	1	0													

<p>SYSTÈME D'INÉQUATIONS DU 1^{ER} DEGRÉ À DEUX INCONNUES DANS R x R</p> <p>Activité 1 Résous graphiquement dans un repère orthonormé (O, \vec{i}, \vec{j}) le système d'inéquation du 1^{er} degré à deux inconnues suivant : $\begin{cases} 2x - 3y - 1 \leq 0 \\ x + y + 1 \geq 0 \end{cases}$</p> <p>Solution - Je trace la droite $(d_1) : 2x - 3y - 1 = 0$</p> <table border="1"> <tr><td>x</td><td>-1</td><td>2</td></tr> <tr><td>y</td><td>-1</td><td>1</td></tr> </table> <p>Je place les points A $(-1; -1)$ et B $(2; 1)$ et je trace la droite (d_1) passant par ces points. - Je remplace les coordonnées de l'origine dans l'inéquation $2x - 3y - 1 \leq 0$ $2(0) - 3(0) - 1 \leq 0$ $0 - 0 - 1 \leq 0$ $-1 \leq 0$ vrai - j'hachure la partie du plan qui ne contient pas l'origine.</p>	x	-1	2	y	-1	1	<p>Je trace la droite $(d_2) : x + y + 1 = 0$</p> <table border="1"> <tr><td>x</td><td>0</td><td>-1</td></tr> <tr><td>y</td><td>-1</td><td>0</td></tr> </table> <p>Je place les points C $(0; -1)$ et D $(-1; 0)$ et je trace la droite (d_2) passant par ces points. - Je remplace les coordonnées de l'origine dans l'inéquation $x + y + 1 \geq 0$. $0 + 0 + 1 \geq 0$ $1 \geq 0$, vrai - j'hachure la partie du plan qui ne contient pas l'origine.</p> 	x	0	-1	y	-1	0	<p>Activité 2 Refais l'activité 1 si $\begin{cases} 2x+3y \leq 0 \\ x-y-4 \leq 0 \end{cases}$</p> <p>Solution (Même méthode)</p> <p>Je retiens Pour résoudre graphiquement un système d'inéquations du 1^{er} degré à deux inconnues, on résout graphiquement dans le même repère chaque inéquation du système. L'ensemble de solutions du système est l'intersection des deux ensembles de solutions.</p>	<p>Exercices d'application Résous graphiquement dans un repère orthonormé (O, \vec{i}, \vec{j}) le système d'inéquations du 1^{er} degré à deux inconnues suivant :</p> <p>1/ $\begin{cases} x-2 \leq 0 \\ y-3 \leq 0 \end{cases}$</p> <p>2/ $\begin{cases} 3x-5y < 0 \\ 2x+3y-1 < 0 \end{cases}$</p>
x	-1	2													
y	-1	1													
x	0	-1													
y	-1	0													

COURS DE MATHÉMATIQUES

NIVEAU : 3^e

<p>THÉORÈME DE THALÈS : CAS DU TRIANGLE</p> <p>Activité 1 Soit un triangle ABC tel que AB = 3 cm, AC=4cm et BC=5cm. À partir d'un point M de la demi-droite [AB] tel que AM=2cm on mène la parallèle à la droite (BC) qui coupe la droite (AC) en N. Mesure AN et MN puis compare $\frac{AM}{AB}$, $\frac{AN}{AC}$ et $\frac{MN}{BC}$.</p>	<p>Solution</p>  <p>AN=2,7cm MN=3,3cm $\frac{AM}{AB} = \frac{AN}{AC} = \frac{MN}{BC}$</p> <p>Activité 2 Soit un triangle ABC tel que AB=3cm, AC=4cm et BC=5cm. À partir d'un point M de la demi-droite [AB] tel que AM=4cm on mène la parallèle à la droite (BC) qui coupe la droite (AC) en N. Calcule AN et MN.</p>	<p>Solution M</p>  <p>$\frac{AM}{AB} = \frac{AN}{AC}$, alors AN = $\frac{AC \times AM}{AB} = \frac{4 \text{ cm} \times 4 \text{ cm}}{3 \text{ cm}} = 5,33 \text{ cm}$</p> <p>$\frac{AM}{AB} = \frac{MN}{BC}$, alors MN = $\frac{BC \times AM}{AB} = \frac{5 \text{ cm} \times 4 \text{ cm}}{3 \text{ cm}} = 6,66 \text{ cm}$</p>	<p>Je retiens</p> <p>Énoncé du théorème de Thalès : Toute parallèle à l'un des côtés d'un triangle détermine sur les deux autres côtés des segments proportionnels. Soit un triangle ABC, M un point de la droite (AB) et N un point de la droite (AC). Si la droite (MN) est parallèle à la droite (BC), alors : $\frac{AM}{AB} = \frac{AN}{AC} = \frac{MN}{BC}$.</p> <p>Exercice Soit un triangle ABC tel que AB= 3 cm, AC=4cm et BC=5cm. À partir d'un point M de la demi-droite [BA] tel que AM= 5cm on mène la parallèle à la droite (BC) qui coupe la droite (AC) en N. Calcule AN et MN.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>THÉORÈME DE PYTHAGORE</p> <p>Activité 1 Trace un triangle ABC rectangle en A tel que AB=3cm et AC=4cm. Mesure la distance BC.</p> <p>Solution</p>  <p>BC=5cm.</p>	<p>Activité 2</p> <p>1/ Calcule AB², AC², BC² et AB² + AC². 2/ Compare BC² avec AB² + AC²</p> <p>Solution</p> <p>1/ AB² = 9cm², AC² = 16cm², BC² = 25cm² et AB² + AC² = 9cm² + 16cm² = 25cm²</p> <p>2/ BC² = AB² + AC²</p>	<p>Je retiens</p> <p>Énoncé du théorème de Pythagore Dans un triangle rectangle le carré de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés des côtés de l'angle droit. Soit ABC un triangle rectangle en A. BC² = AB² + AC²</p>	<p>Exercice ABC est un triangle rectangle tel que AB=6cm et AC=8cm. En utilisant le théorème de Pythagore, calcule BC .</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISCIPLINE : SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
NIVEAU : 3ÈME
MODULE : GLOBE TERRESTRE

DISCIPLINE : SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
NIVEAU : 3^{ème}
MODULE : GLOBE TERRESTRE

SUPPORT PEDAGOGIQUE N°11

OG 6 : Comprendre les phénomènes de tremblement de terre et de déformation de l'écorce terrestre.
OS .6.1: Décrire le phénomène de tremblement de terre ou séisme.

LE SEISME OU TREMBLEMENT DE TERRE

I. **Définition :**
Un séisme est une succession de secousses brusques, plus ou moins violentes et brèves qui ébranlent le sol et se propageant à partir d'un point situé en profondeur appelé hypocentre ou foyer sismique.

II. **Les phases d'un séisme.**
Le séisme peut se dérouler en trois phases : les signes précurseurs, le paroxysme et les répliques.

II.1- **Les signes précurseurs :** c'est la première phase caractérisée par des secousses uniquement enregistrées par les appareils et des bruits souterrains perçus uniquement par les animaux (c'est la trépidation)

II.2- **Le paroxysme :** c'est la phase ultime du séisme qui se caractérise par le maximum de dégâts.

II.3- **Les répliques :** c'est la phase qui se caractérise par des secousses à répétition moins violentes que celles du paroxysme.

III. **L'enregistrement des séismes.**
Le séisme est enregistré par un appareil appelé sismographe ou séismographe.

III.1- **les différents séismographes :** on distingue deux types de séismographes qui sont : les séismographes à pendule vertical et les séismographes à pendule horizontal.

III.2- **le principe d'enregistrement :** pendant que les secousses se produisent, les vibrations sont enregistrées au niveau des séismographes (sismographes) sous forme d'oscillations (graphes) appelées séismogrammes (sismogrammes).

III.3- **les ondes sismiques :**

III.3-1. **Définition :** une onde sismique est une vibration circulaire qui se propage verticalement par rapport au point de choc (hypocentre).

III.3-2. **Les types d'ondes sismiques :** on distingue trois types d'ondes sismiques qui sont : les ondes P, les ondes S et les ondes L.

- Les ondes longitudinales ou ondes primaires dites ondes P, sont des ondes de compression ;
- Les ondes transversales ou ondes secondaires dites ondes S, sont des ondes de cisaillement ;

1

- Les ondes L, sont celles qui se propagent dans les couches superficielles pendant le paroxysme.

III.4- **l'intensité d'un séisme :** c'est la force avec laquelle se produit un séisme. Cette force se matérialise par l'amplitude atteinte par l'oscillation maximale qui, détermine le degré ou la magnitude d'un séisme selon l'échelle des différents auteurs (Mercalli, Richter). Richter exprime l'intensité d'un séisme en magnitude dont, les valeurs se situent entre 1 et 9 d'où, la classification suivante :

Echelle de Richter.

Intensité (magnitude)	Effets (dégâts)	Qualification
1	Micro tremblement de terre, non ressenti.	Micro
2	Généralement non ressenti mais détecté/ enregistré.	Très mineur
3	Souvent ressenti sans causer de dommages.	Mineur
4	Secousses notables d'objets à l'intérieur des maisons, bruits d'entrechoquement. Les dommages restent très légers.	Léger
5	Peut causer des dommages significatifs à des édifices mal conçus dans des zones restreintes. Pas de dommages aux édifices bien construits.	Modéré
6	Peut provoquer des dommages sérieux sur plusieurs dizaines de kilomètres. Seuls les édifices adaptés résistent près du centre.	Fort
7	Peut provoquer des dommages sévères dans des vastes zones ; tous les édifices sont touchés près du centre.	Très fort
8	Peut causer des dommages très sévères dans des zones à des centaines de kilomètres à la ronde. Dommages majeurs sur tous les édifices, y compris à des dizaines de kilomètres du centre.	Majeur
9	Dévaste des zones sur des centaines de kilomètres à la ronde. Dommages sur plus de 1 000 km à la ronde.	Dévastateur

Source : wikipedia.org

IV. **Causes et répartition géographique des séismes**

IV.1- **Causes des séismes :** La principale cause des séismes est la tectonique des plaques. Cette cause s'ajoutent les activités volcaniques et humaines.

IV.2- **Répartition géographique des séismes :** Les foyers sismiques sont répartis dans les zones

Ci-après :

- L'océan pacifique,
- L'océan atlantique,
- L'océan indien,
- La zone de collision de la plaque africaine à la plaque eurasiatique.

V. **Conséquences d'un séisme :**

2

DISCIPLINE : SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

NIVEAU : 3^{ème}

MODULE : GLOBE TERRESTRE

SUPPORT PEDAGOGIQUE N°12

OG 6 : Comprendre les phénomènes de tremblement de terre et de déformation de l'écorce terrestre.

OS .6.2: Décrire les phénomènes des déformations de l'écorce terrestre.

LES PHENOMENES DEFORMATIONS DE L'ECORCE TERRESTRE

I. **Faïlle :**

1. **Définition :**

Une **faïlle** est une cassure de l'écorce terrestre accompagnée d'un déplacement vertical ou oblique de deux compartiments.

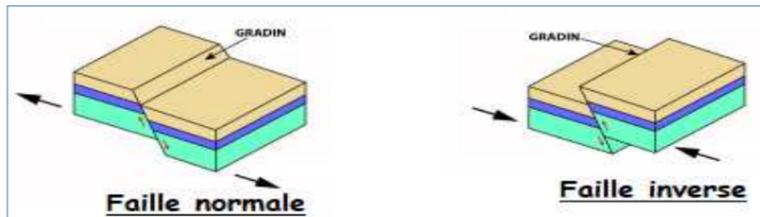
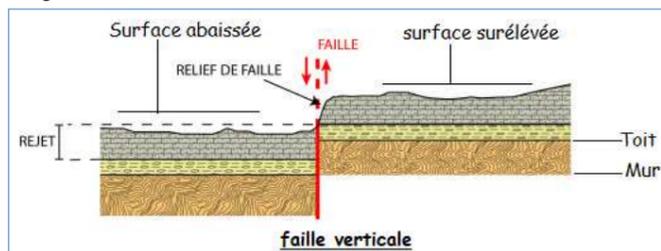
2. **Caractéristiques d'une faïlle :**

Une **faïlle** est caractérisée par : un **plan de faïlle**, un **miroir de faïlle**, une **surface abaissée**, une **surface surélevée** et un **rejet de faïlle**.

- Un **plan de faïlle** : c'est la surface de glissement, verticale ou oblique d'un compartiment par rapport à l'autre.
- Un **miroir de faïlle** : c'est une section du plan de faïlle ayant subi par frottement un polissage mécanique ou affecté de stries ; de rayures. **Il s'agit donc de la partie visible en surface du plan de faïlle.**
- Une **surface abaissée** : c'est la surface inférieure du bloc affaissé.
- Une **surface surélevée** : c'est la surface supérieure du bloc surélevé.
- Un **rejet de faïlle** : c'est la distance entre les deux blocs de la couche fracturée.

3. **Différents types des faïlles :**

On distingue : une **faïlle normale**, une **faïlle inverse**, une **faïlle verticale**.



1

3.1. **Faïlle normale :**

Une **faïlle normale** est une faïlle qui correspond aux mouvements d'écartement ou mouvements de divergence.

3.2. **Faïlle inverse :**

Une **faïlle inverse** est une faïlle qui correspond aux mouvements de rapprochement ou aux mouvements de convergence.

3.3. **Faïlle verticale :**

Une **faïlle verticale** est une faïlle ayant un miroir vertical.

3.4. **Faïlle normale :**

Une **faïlle normale** est une faïlle qui correspond aux mouvements d'écartements ou mouvements de divergence.

3.5. **Faïlle inverse :**

Une **faïlle inverse** est une faïlle qui correspond aux mouvements de rapprochement ou mouvements de convergence.

3.6. **Faïlle verticale :**

Une **faïlle verticale** est une faïlle ayant n miroir vertical.

II. **Pli :**

1. **Définition :**

Un **pli** est une déformation de l'écorce terrestre résultant d'une flexion (courbe) ou d'une torsion des couches de la terre.

NB : Les plis proviennent des mouvements de convergence (rapprochement).

2. **Caractéristiques d'un pli :**

Un **pli** est caractérisé par :

- Une **alternance** d'une partie bombée ou convexe et des **synclinaux** (partie creuse et concave).
- Une **charnière** : ligne passant par les points de courbure maximale d'une couche.
- Un **plan axial** : axe passant par toutes les charnières.

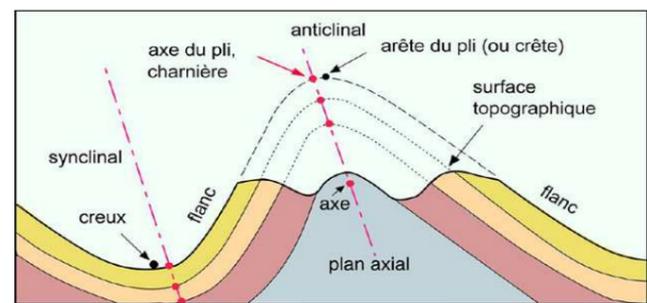
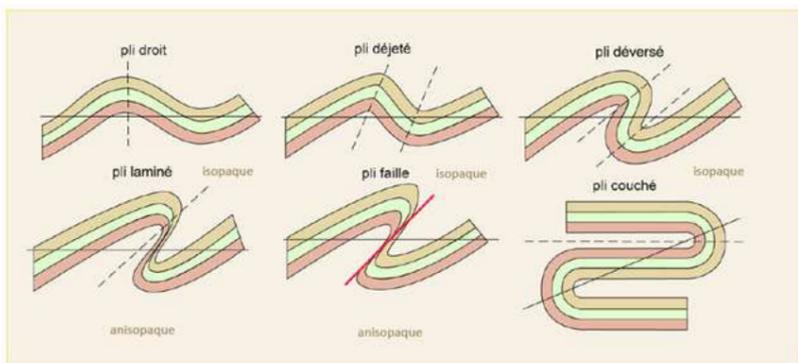


Schéma illustrant les caractéristiques d'un pli

3. **Différents types des plis :**

Il existe plusieurs types des plis : **Pli droit** ou **pli simple**, **pli déversé** ou **incliné**, **Pli déjeté** ou **courbé**, **Pli couché**, **Pli étiré** ou **laminé**, **Pli faïlle**.

2



Schémas des différents types de plis

3.1. **Pli droit ou pli simple :**

Un **pli droit** ou **pli simple** est un pli ayant un plan axial droit ; les flancs est symétrique par rapport au plan vertical de l'anticlinal.

3.2. **Pli déversé ou incliné :**

Un **pli déversé** ou **incliné** est un pli ayant un plan axial oblique et un des flancs plus abrupt (la pente est très forte) que l'autre.

3.3. **Pli déjeté ou courbé :**

Un **pli déjeté** est un pli ayant un plan axial oblique et les flancs sont égaux.

3.4. **Pli couché :**

Un **pli couché** est un plan ayant un plan axial horizontal et les deux flancs sont horizontalement parallèles.

3.5. **Pli étiré :**

Un **pli étiré** ou **laminé** est un plan laminé obtenu par modification de sa forme et par compression des couches.

3.6. **Pli faïlle :**

Un **pli faïlle** est un pli étiré séparé par une ligne de faïlle.

NB : chaque pli comprend une parti bombée appelée **anticlinal** et une partie creuse appelée **synclinal**.

III. **Fracture :**

En **Géologie**, la **fracture** est une cassure de l'écorce terrestre, avec déplacement relatif des parties séparées (faïlle) ou sans déplacement relatif des parties séparées (diaclose).

IV. **Tectonique :**

1. **Définition :**

La **tectonique** est l'ensemble des mouvements qui affectent les plaques de la lithosphère (couche externe du globe terrestre, rigide et stable).

2. **Les différents types de plaques :**

Il existe douze (12) plaques à la surface de la terre limitées par des frontières comme : les chaînes des montagnes, des dorsales et fosses océaniques.

Suivant la nature de la croûte, on distingue trois types des plaques qui se déplacent à une vitesse de quelques millimètres ou centimètres par an. Ces **deux grands types des plaques** sont :

3

2.1. **Les plaques océaniques :** elles sont constituées du manteau supérieur et d'une croûte océanique.

Exemples : la plaque pacifique, la plaque nazca, la plaque de cocos, la plaque antarctique et la plaque des philippines.

2.2. **Les plaques mixtes :** elles possèdent à la fois une croûte océanique et une croûte continentale. La plupart des plaques sont mixtes.

Exemples : la plaque nord-américaine, la plaque des caraïbes, la plaque sud-américaine, la plaque africaine, la plaque eurasiennne, la plaque indo-australienne, la plaque arabique.

NB : il existe une notion de plaque continentale. C'est une plaque constituée du manteau supérieur est d'une croûte continentale.

3. **La formation des chaînes de montagnes :**

Le processus de la formation des chaînes des montagnes est appelé **orogénèse**. Ces chaînes se forment suite aux affrontements entre deux plaques au cours d'un mouvement de convergence qui entraîne une collision.

Exemples :

- L'Himalaya est formé par la collision de deux plaques : asiatique et indienne.
- Les alpes sont formées par la collision de deux plaques européenne et africaine.

4

COUR DE CASSATION

Toutes les affaires en instruction devant les cours et tribunaux renvoyées

La décision prise par le premier président de la Cour de cassation est prise dans la cadre de l'état d'urgence sanitaire décrétée pour arrêter la propagation de la pandémie du coronavirus.

Le premier président de la Cour de cassation, Dominique Ntambwe, a décidé le renvoi en bloc après la période de l'état d'urgence sanitaire décrété en cours dans le pays en raison de la pandémie du coronavirus, de toutes les affaires en instruction devant les instances judiciaires de la RDC.

Le haut magistrat motive sa décision par la volonté de préserver la santé de tout le personnel judiciaire, des avocats et des justiciables qui fréquentent les juridictions de l'ordre judiciaire. Le premier président Dominique Ntambwe évoque également le souci de respect du principe de l'égalité dans le traitement devant les cours et tribunaux et compte tenu du fait que certaines contrées sont confinées empêchant toute circulation des citoyens, y compris les avocats.

Les interpellations continuent

Dans le nombre de ces décisions du haut magistrat, on retient également la fixation des affaires nouvellement enrôlées au-delà de la même période et l'organisation d'un service minimum. Dans son communiqué officiel du 8 avril, le premier président de la Cour de cassation a, par ailleurs, indiqué que pour les autres cas, « *il sera procédé comme de droit* ».

Beaucoup de «non initiés» avaient, d'emblée, pensé que cette décision

avait un lien étroit avec l'affaire du directeur de cabinet du chef de l'Etat, Vital Kamerhe, mis sous mandat d'arrêt provisoire. Pour les uns, c'était pour lui faire passer encore plus de temps en détention alors que pour les autres, la décision de Dominique Ntambwe visait à bloquer l'action de la justice enclenchée à son encontre. Devant cette polémique, nous avons recouru à un expert, Me Loïc Muwonga Mvulu Mabalanga Simba, avocat au barreau de Kwilu, qui a indiqué que la décision du premier président de la Cour de cassation n'avait rien à voir de particulier avec l'affaire Kamerhe ou autres en instruction en ces moments marqués par la pandémie du coronavirus. A l'en croire, les cours et tribunaux continueront à instruire et/ou à traiter certaines affaires urgentes, qui requièrent célérité, et ceux qui ont des incidences politiques. « *Vu l'urgence et son incidence politique, le dossier opposant le ministère public au directeur de cabinet du président de la République, Vital Kamerhe, requiert célérité* », explique cet avocat. Nous estimons, a poursuivi le juriste, que pour une bonne administration de la justice, ce dossier doit déroger à l'ordonnance du premier président de la Cour de cassation (instance



Des magistrats congolais lors d'un mouvement de grève devant la primature

où est justiciable le directeur de cabinet du chef de l'Etat : Ndlr) et cette dernière ou autre instance compétente devra statuer dans le plus bref délai sur le sort de Vital Kamerhe. Le directeur de cabinet de Félix Tshisekedi, indique-t-on, est déjà passé, le 10 avril déjà, devant la chambre du conseil pour qu'un juge décide sur la régularité de sa détention. D'ailleurs, fait-il constater, le premier président de la Cour de cassation avait indiqué dans sa décision que « *pour*

les autres cas, il sera procédé comme de droit ». L'avocat rassure, par ailleurs, que des mesures idoines pour éviter la propagation de la pandémie à Covid-19 devraient être prises durant l'instruction de cette affaire, étant donné que les présidents de certaines juridictions du pays avaient déjà décidé dans ce sens. Il est indiqué que cette décision du premier président de la Cour de cassation, Dominique Ntambwe, a été prise dans le cadre de l'état d'urgence

sanitaire décrété par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans le cadre de la riposte contre le Covid-19. Et après l'interpellation de Vital Kamerhe, une autre personnalité du pays, le directeur général du Fonds national d'entretien routier, avait été entendu et mis en détention provisoire à la prison centrale de Makala, pour détournement des fonds alloués à la réhabilitation des routes en provinces.

Lucien Dianzenza

CORONAVIRUS

Décès du Pr Manda Kizabi passé inaperçu

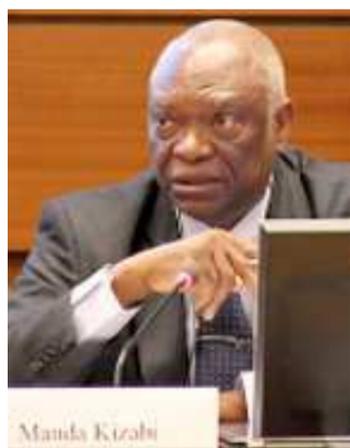
En mission à Kinshasa, Manda Kizabi, délégué permanent adjoint de la RDC auprès de l'Unesco, est mort le 26 mars des suites du Covid-19

L'annonce de son décès avait été faite par l'ambassade de la République Démocratique du Congo à Paris. Pourtant, celui-ci est passé inaperçu auprès de la diaspora congolaise.

La diaspora, la famille des Nations Unies et l'équipe de la délégation de la RDC auprès de l'Unesco ont été endeuillées à la fin du mois de mars. Le décès du diplomate congolais est survenu alors que celui-ci était en mission à Kinshasa. Dans la capitale congolaise, il a participé aux travaux du chronogramme du processus allant vers l'inscription de la Rumba au patrimoine de l'humanité. Ce plaidoyer pour l'introduction de cet élément transnational au patrimoine immatériel de l'humanité nécessitait, par ailleurs, de bénéficier du soutien unanime de tous les autres pays de la sous-région Afrique Centrale.

Au sein du Groupe Afrique auprès de l'Unesco, son implication était sans réserve à chaque édition des festivités de la Semaine Africaine.

Manda Kizabi était Docteur en sciences pédagogiques de l'Université Catholique de Louvain (UCL) en Belgique. Professeur de statistiques à la Faculté de Psychologie et des



Sciences de l'éducation de l'Université de Kinshasa et de Lubumbashi en République Démocratique du Congo, il était le Chef de l'Unité d'évaluation académique de cette Faculté et encadreur pédagogique à la Commission Permanente des Études du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

A ce titre, il a animé plusieurs séminaires de pédagogie universitaire portant, entre autres, sur les thèmes suivants : gestion des évaluations; statistiques universitaires, et docimologie.

Marie Alfred Ngoma

La RDC s'apprête à rapatrier ses ressortissants bloqués à l'extérieur du pays

Le ministre chargé des Affaires étrangères a sollicité l'implication de l'Organisation internationale des migrations pour aider le pays à réaliser ce projet et des ambassades ainsi que des représentations diplomatiques congolaises sont mises à contribution et sont déjà passées au recensement des Congolais concernés.

Le Premier ministre de la République démocratique du Congo (RDC), Sylvestre Ilunga, a présidé, le 8 avril, dans son cabinet une réunion pour faciliter le retour des Congolais bloqués à l'extérieur du pays à la suite de la fermeture des frontières décidée par le président de la République, Félix-Tshisekedi, dans la riposte au Covid-19. Pour la ministre des Affaires étrangères, Marie Ntumba Nzeza, il était donc question pour le gouvernement congolais, au cours de cette réunion, de se pencher sur la question afin de trouver des solutions idoines, en prenant en compte l'ensemble des aspects, notamment les précautions sanitaires nécessaires pour limiter la propagation du coronavirus, de répertorier les Congolais qui avaient quitté la RDC pour des raisons d'affaires, de tourisme et autres avec l'objectif de regagner le pays, etc. Dans cette optique, la ministre Marie Ntumba Nzeza a sollicité l'apport de

l'Organisation internationale des migrations, pour l'organisation de ce rapatriement des Congolais. Le ministre d'Etat chargé de la Communication et des Médias, la ministre près le Premier ministre, le ministre des Actions humanitaires, le vice-ministre des Transports et Voies des communications, le vice-ministre de l'Intérieur, le conseiller social du chef de l'Etat, le directeur général de la Direction générale des migrations, l'administrateur général adjoint de l'Agence nationale des renseignements, ainsi que le directeur général de Congo Airways ont été parmi les autres personnalités qui ont pris part à cette réunion de service. La RDC compterait organiser des vols spéciaux en vue de récupérer ses ressortissants dans les pays enregistrés. Des ambassades mises à contribution L'ambassade de la RDC en Belgique a, pour sa part, « *urgemment* » invité les ressortissants congolais bloqués dans les pays du Benelux

à s'enregistrer auprès de son secrétariat. Cette annonce a également été faite notamment par l'ambassade de la RDC en Afrique du Sud. Dans leurs communiqués, les représentations de la RDC ont, par ailleurs, insisté sur des Congolais qui avaient leurs titres de voyage retour et qui seraient bloqués par les mesures de fermeture des frontières décidées dans le cadre de la riposte au Covid-19. Parmi les informations à transmettre exigées par l'ambassade de la République démocratique du Congo en Afrique du Sud dans son communiqué du même 8 avril, par exemple, il y a eu le nom complet du voyageur, la référence de son billet retour, le numéro et la date d'expiration de son passeport ainsi que son numéro contact.

Dans les mesures de riposte au Covid-19 et la vision d'éviter la propagation de cette pandémie, le chef de l'Etat, rappelle-t-on, avait décrété, le 17 mars, la fermeture des frontières congolaises et l'isolement de Kinshasa des autres provinces. Ainsi, plusieurs Congolais se sont retrouvés bloqués à l'extérieur du pays parce qu'il n'y avait plus de vol vers la RDC.

Lucien Dianzenza

UDPS

Jean-Marc Kabund suspend le porte-parole Paul Tshimbulu

Il est reproché à l'incriminé d'avoir foulé au pied les instructions de la hiérarchie en émettant publiquement des points de vue sur le dossier délicat en phase d'instruction au parquet en rapport avec l'affaire Vital Kamerhe, actuellement sous audition en justice sur le programme d'urgence des 100 jours.

Après la suspension de Jacquemin Shabani, l'ancien coordonnateur de la cellule électorale de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), le président intérimaire du parti présidentiel, Jean Marc Kabund, vient à nouveau de frapper. Le président intérimaire de l'UDPS qui entend faire appliquer à la lettre les règlements qui régissent le fonctionnement de cette formation politique, a signé le vendredi 10 avril, la lettre de suspension du secrétaire national chargé des élections, suivi du processus électoral et porte-parole du parti. Une suspension de plus qui ne fait qu'exacerber la tension au sein de l'UDPS aujourd'hui écartelée et divisée par la guerre des clans qui bat son plein.

Il est reproché à Paul Tshimbulu d'avoir foulé au pied la hiérarchie ainsi que les instructions du parti en rapport avec l'affaire du directeur de cabinet de Félix Tshisekedi, Vital Kamerhe, par ailleurs allié de l'UDPS, actuellement auditionné par la justice dans le cadre des enquêtes préjudiciaires sur le programme d'urgence des 100 jours.

En effet, rapporte la direction du parti, instruction, avait été donnée, quarante-huit heures auparavant aux cadres du parti, de rester neutres et de s'abstenir de tout commentaire sur ce dossier hypersensible dès lors qu'il s'agit d'un proche collaborateur du chef de l'Etat et, partant, allié à l'UDPS dans le cadre de la coalition Cap pour le changement. Instruction que l'incriminé n'aurait pas respecté puisqu'il s'est abondamment illustré, jeudi, par une série d'interventions dans les médias engageant le parti sur des prises de position qui relevaient pourtant de ses propres convictions. « Il a été constaté que vous avez foulé au pied ces instructions de la hiérarchie en utilisant à volonté les médias, en émettant publiquement des points de vue sur ce dossier délicat en phase d'instruction au parquet et ce, en violation de l'article 65-3 de nos statuts. Par vos multiples déclarations médiatiques, vous avez ainsi engagé le parti et êtes tombé sous le coup de l'article 66-3 de nos statuts », peut-on lire dans la lettre lui adressée. Plus surprenant est le fait que ladite correspondance ne fixe pas la durée de cette



Jean-Marc Kabund

suspension qui a tout l'air d'une révocation tacite.

Pour l'incriminé, il n'est pas question de se plier à une décision fantaisiste émanant d'un président intérimaire, poste qui n'existe pas dans les structures de l'UDPS. « Je reste le secrétaire national chargé des questions électorales et porte-parole du parti jusqu'au jour où on va organiser un congrès

pour avoir un nouveau président élu au congrès. En ce moment-là, s'ils me retirent la confiance, je vais accepter », a-t-il réagi. Et d'ajouter : « Nous ne sommes pas un parti où il y a une autorité morale. Nous, nous sommes l'UDPS. Ce n'est pas le parti de Jean Marc Kabund pour qu'il commence à nous donner des ordres ». Ce qui est sûr c'est que ce

nouvel épisode risque de laisser des traces dans un parti qui peine à retrouver son équilibre depuis que Félix Tshisekedi, l'actuel chef de l'Etat, a laissé les commandes à Jean Marc Kabund et à Augustin Kabuya, plus enclins à la vile polémique plutôt qu'à la quête d'une véritable cohésion interne.

Alain Diasso

CORONAVIRUS

Les Kinois indifférents face aux mesures du gouvernement

Le ministre de l'Intérieur appelé à faire respecter les décisions du chef de l'Etat.

La ville de Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, vit au mépris des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de Coronavirus. Les nombreux appels des autorités à une prise de conscience ne produisent que des effets contraires. La population s'obstine à vaquer librement à ses occupations quotidiennes malgré le nombre toujours croissant des cas testés positifs.

Sur les grandes artères comme dans les ruelles de la capitale, seules les sonorités des bars et des églises se sont tues laissant place à un silence inhabituel. La circulation dans les grands axes tels que le boulevard Lumumba est plus fluide surtout dans la partie Est de Kinshasa. Cependant les mesures-barrières sont loin d'être respec-

tées, les citoyens préférant s'abandonner à leur foi et aux autres pratiques indigènes locales. Les masques, très peu disponibles, sont désormais un signe distinctif des classes sociales et un moyen « d'identification » des personnes atteintes du Co-

vid-19. On s'en méfie dans certains quartiers de la ville de Kinshasa et ceux qui en font usage sont la risée de la communauté. Les files d'attente devant les alimentations défient également la règle relative à la distanciation et la mesure restrictive

du nombre de regroupement de personnes.

Invité par une radio locale, ce jeudi 9 avril, le ministre de la Santé, le Dr Eteni, a manifesté son inquiétude face à l'attitude des Kinois. Il a notamment promis de faire plusieurs descentes sur le

terrain et a annoncé la formation de cinquante personnes de l'équipe de riposte en vue d'améliorer la communication. Le ministre n'a cessé d'appeler les Kinois à une prise de conscience collective.

Nombreuses sont maintenant les voix qui exhortent le ministre de l'Intérieur à faire respecter les mesures édictées par le chef de l'Etat dans ses deux dernières communications sur le Covid-19. A défaut de mettre à la disposition de la population de Kinshasa des masques médicalisés, l'opinion exige la mise à disposition de lave-mains à tous les carrefours et sur toutes les grandes places de la capitale ainsi que le contrôle du respect des mesures barrières dans les marchés et autres alimentations.

Jules Tambwe Itagali



Circulation intense à Kinshasa malgré le Covid-19

CONFINEMENT

Les avis de quelques artistes musiciens

Depuis la nuit du 31 mars dernier, l'état d'urgence sanitaire a été décrété en République du Congo. Toutes les activités ont été mises en hibernation. Les artistes musiciens, qui adhèrent aussi à ces mesures, ne savent pas comment faire face à certaines charges qui leur incombent. Djoson philosophe du groupe Super Nkolo Mboka ; Kevin Mbouandé Mbenga de Patrouille des stars ; et Sonor Digital d'Extra musica nouvel horizon, expliquent.

Pour le philosophe de la musique congolaise, Djoson philosophe, il faut remercier le chef de l'État et le gouvernement de la République du Congo pour avoir pensé sécuriser la population, parce que la santé n'a pas de prix. S'il y a la musique, dit-il, c'est parce qu'il y a un public. Mais si ce public est décimé, les musiciens n'auront plus des spectateurs. « Nous avons bien reçu les orientations du chef de l'État sur le confinement. Et nous sommes pour le respect de ces mesures, parce qu'il faut se protéger pour être en bonne santé, pour sauver aussi les autres. Mais le problème n'est pas là. Le problème, c'est comment vivre ? Puisque le musicien est habitué à produire et gagner. Parce que c'est à travers les recettes et autres pourcentages et dons que nous trouvons des concerts que nous épargnons pour nous payer des salaires. C'est ça le revenu de l'artiste. C'est donc un secteur privé mais qui n'est pas vraiment accompagné », a-t-il déploré.

Quant à la chanson en élaboration, le patron de l'orchestre Super Nkolo Mboka pense que le message devait être à la maternelle pour que tout le monde comprenne. Il est donc mieux de la composer en français, en lingala, kituba et dans les langues vernaculaires du Congo pour que ceux qui sont au fond des villages puissent comprendre que ce fléau est en train de décimer le monde.

Ce qui fait mal, ajoute-t-il, c'est le fait que depuis qu'on a lancé les cellules, le côté culturel n'est pas associé. Pour Djoson philosophe, il n'y a pas communication sans culture. Parce que la culture c'est le point de départ. Tout ce qui existe, existe d'abord en culture. La culture de l'État, la culture de la médecine... « La musique, c'est une communication. Il faut associer les artistes musiciens pour communiquer. Par la musique, par le cinéma, par la comédie, on peut sensibiliser, informer pour lutter contre cette pandémie », a déclaré Djoson.



Quant à la chanson en élaboration, le patron de l'orchestre Super Nkolo Mboka pense que le message devait être à la maternelle pour que tout le monde comprenne. Il est donc mieux de la composer en français, en lingala, kituba et dans les langues vernaculaires du Congo pour que ceux qui sont au fond des villages puissent comprendre que ce fléau est en train de décimer le monde.

Kevin Mbouandé Mbenga, président du groupe Patrouille des stars

Pour Kevin Mbouandé Mbenga, le confinement se passe tout doucement grâce à Dieu. « Tous les artistes de mon groupe sont confinés. Nous n'avons pas de choix, sinon que respecter les consignes pour vaincre cet ennemi invisible qui est le coronavirus. C'est pourquoi j'appelle tous les artistes musiciens à s'armer de courage, parce que ce n'est pas facile. Avec la grâce de Dieu, nous allons nous en sortir. Seul Dieu peut nous sortir de cette dure épreuve. Dieu est la

solution », a-t-il dit.

Ce confinement est pour Patrouille des stars un véritable manque à gagner. Kevin Mbouandé Mbenga a déploré le fait que son groupe avait toute une série d'activités avec des concerts tous les week-ends à MKS au rond-point de Moungali, dans le quatrième arrondissement de Brazzaville (où un contrat venait d'être signé), mais la manifestation progressive de ce satané virus a tout chamboulé.

Quant à sa contribution dans la campagne contre cette pandémie, Kevin Mbouandé Mbenga, dit au nom de patrouille des stars, avoir collé sa voix à celles des autres artistes musiciens dans cette chanson réunissant une cinquantaine d'artistes. Cela a été organisé par la directrice générale des Arts et



des Lettres, au ministère de la Culture et des Arts, Emma Mireille Opa Elion. Il a souhaité également

que le gouvernement ouvre un chapitre pour les artistes à travers son programme du Fonds de soutien aux entreprises lancé dans le cadre de la lutte contre cette pandémie. « Nous, les artistes, sommes des citoyens congolais aussi. Nous sollicitons du président de la République, qui est le premier citoyen congolais, et du gouvernement de la République, un soutien aux artistes musiciens. »

Sonor Digital, l'un des tenants du groupe Extra musica nouvel horizon

« Le confinement est venu cassé tout le programme que nous avions au sein du groupe Extra musica nouvel horizon. Le 22 mars dernier, on allait livrer un grand concert au Palais des congrès de Brazzaville. Les billets étaient vendus déjà, malheureusement nous étions frappés par les premières mesures prises par le gouvernement, lorsqu'on a interdit toutes les manifestations y compris culturelles. Depuis lors, nous ne pouvons plus rien. Nous avons signé des contrats, tout est malheureusement foutu. Nous ne pouvons rien, parce qu'il s'agit d'un problème de vie ou de mort. Dès lors, on privilégie la vie », a précisé Sonor.

Payer les loyers et autres, un souci pas le moindre

A propos, Digital Sonor pense qu'il faut que le gouvernement à travers le Fonds de soutien fasse quelque chose pour les artistes musiciens. « Nous sollicitons du premier citoyen de la République, grand maître des arts et



des lettres, de penser aux artistes dans tous les domaines, par le biais du ministre de la Culture et des Arts. Sinon, la situation sera difficile pour les artistes. Comment pourrions-nous payer les loyers, s'occuper de nos familles respectives ? C'est vraiment difficile », a déclaré Sonor Digital.

Point de vue partagé par Djoson philosophe. Le gouvernement par le biais du ministère de la Culture et des arts, devrait à recours à toutes les corporations pour discuter sur le manque à gagner des artistes. « Dans la semaine, nous avons trois productions : mardi, jeudi et samedi. Cela nous permet d'avoir quelque chose, épargner et payer les artistes à la fin du mois, ce qui leur permet de payer les loyers, manger... Le chef de l'État a dit qu'il y aura un moyen qui va accompagner quelques structures. Nous espérons que le président de la République, qui est le garant des arts et des lettres, aura un mot à dire pour nous, sinon ce n'est pas le coronavirus qui va nous tuer, mais c'est la faim », a-t-il réagi.

Bruno Okokana

Le producteur et promoteur de musique Cyriaque Bassoka est mort à 60 ans

Le funeste bilan face à la pandémie du Covid-19, au fil des jours, ajoute à la tragédie le trépas du Producteur Franco-congolais Cyriaque Bassoka, décédé le jeudi 9 avril, à l'hôpital de Corbeil-Essonnes, à 14 h 15.

Les chiffres vont croissant. Les Congolais sont durement frappés. C'est à croire que les Congolais de France ont perdu l'immunité collective d'antan face à la catastrophe sanitaire du moment. Au rythme où vont les annonces de décès recensés, sans comparaison aucune d'un comptage ethnique, la communauté congolaise battra un triste record.

Dans cette comptabilité macabre, il faut désormais compter le décès de Cyriaque Bassoka qui aurait eu ses 60 ans effectifs le 8 décembre 2020. Il était entrepreneur individuel installé à Corbeil-Essonnes, près de Paris, où il résidait. Sa spécialité consistait à la reproduction d'enregistrements.

Le Franco-congolais s'est illustré avec les reproductions des



Cyriaque Bassoka

œuvres de l'orchestre Bantous de la Capitale. Il a œuvré également pour la relance de la carrière solo de Pamelou Mounk'A. Homme de culture, en 2011, avec son ami Stewart Célestin Sounda, en récréant l'ambiance des bars dancings au Congo, il a mis en place la guinguette africaine de Suresnes. En sept éditions, il a su fidéliser le public à ce divertissement sur les hauteurs du Mont Valérien. En début d'année, il a été associé au Comité conjoint de rédaction de la candidature de la Rumba congolaise pour son inscription au patrimoine de l'humanité.

Fervent militant de l'apport déterminant de la diaspora africaine présente en France, il a milité pour la diversité culturelle. « La diaspora africaine

doit se ranger derrière celui qui veut les associer et développer avec elle les valeurs d'accueil, de modération, de partage et de dialogue », expliquait-il.

De Dakar au Sénégal, l'artiste Saintrick témoigne : « La vague funeste vient d'emporter notre grand frère Cyriaque Bassoka ! Son nom demeura associé à ZHU Culture, à ma carrière, pour avoir contribué à la sortie de mon premier CD sur l'international, « Yeketi ». Plus qu'un coproducteur, ma famille perd un de ses fils ! Un grand producteur vient de nous quitter, un pilier de l'essor de la musique congolaise est parti se reposer. Que son âme repose en Paix ! ».

Marie Alfred Ngoma

FOOTBALL NATIONAL

Gros plan sur les équipes dont on ne parle plus

Plus d'une vingtaine de clubs ayant au moins disputé une édition du championnat national de football ont cessé d'exister ces deux dernières décennies. Parmi eux ceux qui ont gagné des titres nationaux et représenté le Congo à des compétitions interclubs de la Confédération africaine de football. Ces équipes ont marqué à leur manière l'histoire du football national.

L'AS Police : l'équipe qui faisait l'honneur des policiers a cessé de faire rêver ses fans dans les années 2012-2013, laissant comme souvenir les deux titres du championnat national gagné en 2002 et 2005 puis les deux titres perdus en 2004 et 2007. L'AS Police a aussi gagné la Coupe du Congo puis participé à des compagnes africaines. L'on se souvient de son élimination en demi-finale de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupes en 2002. L'AS Police a été éliminée par Asante kotoko du Ghana (0-4 au Ghana puis 3-2 à Brazzaville). Elle a joué la Ligue des champions en se faisant éliminer dès le premier tour par le Stade malien (0-1 au Mali puis 0-0 à Brazzaville). L'histoire de l'AS Police et le football congolais est aussi liée à la finale de la Coupe de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale en 2005, perdue face à Téléstars FC du Gabon (2-1 à Brazzaville puis 0-1 à Libreville).

Club 57 Tourbillon : son plus beau souvenir est la Coupe du Congo remportée en 2008 devant le FC Kondzo 2-1 à Brazzaville qui lui avait permis de participer à la Coupe africaine de la Confédération en 2009. Le club avait bien débuté sa campagne en éliminant Bukavu Dawa de la RDC au tour préliminaire (1-1 à Brazzaville puis 3-3) avant de buter sur les Nigériens de Bayelsa United au tour suivant (0-0 puis 0-1). Le Club 57 n'a pas participé au championnat national formule direct. Il a représenté Brazzaville dans les championnats nationaux par groupe comme en témoigne sa présence en 2005, 2006, 2007. EPB de Pointe-Noire : cette formation qui a accédé à l'élite en 1986 a marqué l'histoire du football congolais en remportant la Coupe du Congo en 1994 devant l'Interclub. Qualifiée à la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupes, EPB battue à domicile 1-3 par Hearts of oak du Ghana ne s'était pas déplacée à Accra

pour y livrer son match retour du premier tour.

Elecsport de Bouansa : ce club a pour meilleure performance la Coupe du Congo gagnée en 1992 devant les Diables noirs 1-0. Il a découvert le championnat d'élite en 1985 puis s'est battu pour assurer son maintien pendant au moins trois saisons d'affilée (1985-1986, 1987). Le club des Electriciens avait retrouvé l'élite en 1990 et 1991 avant de disparaître les saisons d'après.

Kotoko de Mfoa : promu en première division en 1980, ce club a vite trouvé ses repères pour gagner le titre national lors de la saison 1982-1983. Il est resté huit saisons à l'élite. Il est relégué en 1989 avant de retrouver l'élite une saison plus tard et descendre en D2. C'est lors de la saison 2002-2003 qu'il a encore retrouvé sa place à l'élite sans pourtant réussir à se maintenir la saison suivante.

FC Abeilles : La formation ponténégrine avait joué en 1967 la Coupe d'Afrique des

clubs champions. Elle a été éliminée au premier tour par le Tout puissant Englebert, l'actuel TP Mazembe (0-2 et 3-1). Sur le plan national, elle était passée tout près de gagner la Coupe du Congo en 2002 en s'inclinant 1-2 devant l'Etoile du Congo. Sa dernière participation au championnat national remonte à l'année 2006.

Ces équipes n'ont pas gagné de trophées nationaux ni participer à la compétition africaines, mais elles ont eu le mérite de marquer le football congolais par leur régularité au championnat national. Petro sport a découvert l'élite lors de la saison 1981-1982 et il y est resté longtemps notamment jusqu'avant la guerre de 1997. Sucosport de Nkayi faisait quant à lui, sa première apparition au championnat national en 1987. L'équipe de Nkayi a lors de deux prochaines saisons fait parler d'elle en terminant à la 5e place en 1988 derrière Interclub, Patronage, Etoile du Congo et Cara puis

troisième en 1989 derrière l'Etoile du Congo et Interclub. L'une des équipes les plus régulières des années 80, Téléport de Brazzaville était passée à côté d'un exploit en 1983. Elle a terminé deuxième du championnat avec vingt-deux points soit deux points de retard sur l'Etoile du Congo championne de l'exercice.

En cessant ses activités en 2016, FC Bilombé, regrettera sans nul doute le titre national perdu en 2008 devant le Cara alors que l'AS Mbako n'a pour meilleur palmarès, les demi-finales de la Coupe du Congo perdues la même année face au Club 57 Tourbillon.

Kronembourg FC, Kahounga, AS Mif, Union sport Mbingi, le Tout Puissant Zala devenu après Arc en ciel Morazambé, Comirail de Makabana, Jeunesse sportive de Brazzaville, Jeunesse sportive les Bougainvillées, Cuvette FC, Tsakapelé, FC Libota... comptent parmi les équipes dont on ne parle plus.

James Golden Eloué

FOOTBALL

Olfaga Okiélé ouvre la boîte à souvenirs

Au crépuscule de sa carrière, Olfaga Okiélé, l'emblématique latéral de CARA, revient sur les faits marquants de son parcours sportif: ses premières sélections, les entraîneurs qui ont compté, les années auxerroises et bien sûr, le titre de champion d'Afrique junior de 2007.

Les Dépêches de Brazzaville : Olfaga, te souviens-tu de ton premier match de championnat ?

Olfaga Okiélé : Oui, c'était contre l'AS Police avec Cara en 2004. Nous avons gagné 1-0.

LDB : Et ta première sélection chez les Diables rouges A ?

O. O : Oui, c'était en 2004 contre le Togo d'Adebayor, dans le cadre des éliminatoires couplés CAN et Mondial 2006, sous les ordres de Gaston Tchangan. J'étais resté sur le banc. La première fois que j'ai joué, c'était un match de préparation face au FC Mont Cameroun à Douala. Mais le staff ne m'avait pas gardé pour le voyage en Zambie (ndlr : défaite 0-2 le 25 mars 2005) et j'étais rentré à Brazzaville avec Chancel Massa.

LDB : Ensuite, il y a cette CAN juniors 2007 mémorable. Quel est le premier souvenir qui te revient quand on évoque cette compétition ?

O. O : Je me souviens de beaucoup de choses, des émotions inoubliables. Par exemple, le jour où Eddie Hudanski est venu me chercher. J'étais en regroupement avec les A. J'étais encore négligé, donc quand il m'a de-

mandé, Noël Tosi était étonné. Monsieur Hudanski m'a dit : « ça fait longtemps que je t'observe, tu es le meilleur latéral du pays, j'ai besoin de toi pour jouer cette CAN ». Son discours m'a convaincu de le suivre, alors que ce n'était pas forcément facile de repartir chez les U20 en étant régulièrement dans le groupe A. Je me souviens aussi beaucoup du premier match contre la Côte d'Ivoire : quand tu rentres sur le terrain, devant le public, devant le président de la République, c'est très fort, un mélange de peur et d'excitation avant le coup d'envoi, puis la joie après la rencontre.

LDB : Après cette CAN, vous êtes un certain nombre à rejoindre à l'AJ Auxerre (ndlr : Cecil Filanckembo, Delvin Ndinga, Murhyen Méréck, Oxence Mbani, Jules Ondjola puis Destin Onka) avec des fortunes diverses. Regrettes-tu ce choix ?

O. O : Nous, on voulait arriver en Europe pour continuer notre carrière, mais en même temps, on ne connaissait rien à ce monde professionnel que nous allions rejoindre. Aller à Auxerre nous

a permis d'être ensemble, sans être livrés à nous-mêmes. Je garde de bons souvenirs de mes cinq années passées à Auxerre. J'y ai grandi comme joueur et comme homme. Mon seul regret, quand même, c'est de ne pas avoir disputé un match avec l'équipe première de l'AJA.

LDB : Avais-tu d'autres propositions ?

O. O : Oui et non. D'autres clubs se disaient intéressés, mais seule l'AJA a été concrète. Après les 8e de finale, le président Bourgoin est venu me voir pour me dire qu'il me voulait.

LDB : Après un passage en Normandie, avec la CFA du Havre, tu as retrouvé ton club de toujours, CARA.

O. O : Oui, je voulais rentrer au pays et offrir à mon club de cœur, CARA, ce que j'avais appris en Europe. Le club cherchait un joueur d'expérience pour encadrer l'équipe. J'ai été fier d'être capitaine de ce groupe, avec ce beau parcours en Coupe de la Confédération 2018 (ndlr : élimination en quarts de finale par le Raja). Ça faisait 42 ans que



le club n'était pas allé aussi loin sur la scène continentale. C'était une belle manière de boucler la boucle.

LDB : Au crépuscule de ta carrière de joueur, quel entraîneur t'a le plus marqué ?

O. O : Si j'ai eu cette carrière, je le dois à l'entraîneur de mes débuts à CARA : Emmanuel Mayanda. Il m'a beaucoup appris. Paix à son âme. Ensuite, je ne peux

pas oublier Eddie Hudanski, qui était un papa pour nous tous. Il croyait en moi et a toujours eu les mots pour me mettre en confiance, pour me galvaniser. D'ailleurs durant la période CAN et Mondial 2007, il m'a aligné pour tous les matches.

LDB : En club ou en sélection, quel adversaire t'a le plus impressionné ?

O. O : Au Congo, je garde un souvenir vif d'Aaron Moumouya Beka, qui a joué à Cara puis à AS Police et aussi de Sidoine Beaulia. Des très bons joueurs. En sélection, je dirais le Mexicain Giovanni Dos Santos, que l'on a affronté au Mondial 2007 au Canada.

LDB : Pour finir, quels sont tes projets ?

O. O : Je voudrais continuer à jouer avant de passer mes diplômes d'entraîneur. Ces derniers mois, je m'entraînais avec Gonfreville (ndlr : en N3). Quand je suis revenu du Congo en septembre, ils avaient déjà le quota de contrats fédéraux, mais la saison prochaine, ça devrait aller.

Propos recueillis par Camille Delourme

INTERVIEW

Béline Ayessa : « Cette pandémie du Covid-19 doit nous amener à faire tous bloc derrière le chef de l'État »

L'humanité tout entière est secouée depuis pratiquement novembre 2019 par le Covid-19. Au Congo-Brazzaville, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a édicté des mesures visant à juguler cette pandémie. Dans un entretien exclusif, la directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Béline Ayessa, revient sur ces mesures, parle de la vie socioéconomique et culturelle après le passage de ce virus au Congo comme ailleurs et tire les leçons.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Le monde vit une situation jamais vécue auparavant avec la crise du Covid-19. Les pays s'organisent et c'est le cas du Congo où le top a été donné le 28 mars par le président Denis Sassou N'Guesso. Que dire des mesures qu'il a édictées ?

Béline Ayessa (B.A.) : Les temps que nous traversons sont si étranges. La propagation exponentielle du Covid-19 et la fulgurance de ses dévastations constituent une vraie crise sanitaire. C'est une situation inédite, comme vous le dites, tant par son étendue que par sa létalité. Et dans ce contexte global, nous apprenons beaucoup de l'expérience des autres régions du monde. En raison de la vitesse de sa propagation, on voit bien que tous les modèles classiques d'intervention en matière de santé publique sont pris de cours. Voilà pourquoi la part prise par les mesures édictées par le président Denis Sassou N'Guesso de l'État relève des dispositions, aujourd'hui, attestées par tout le corps médical qui visent à juguler la propagation de la pandémie. La prévention, en pareille circonstance, est une démarche de responsabilité et de protection. Cela commence par les gestes barrières, en passant par la distanciation sociale et le confinement, et jusqu'à la fermeture des frontières, lieux de cultes, des écoles, etc.

L.D.B. : En tant qu'observatrice de la vie publique, pensez-vous que ces mesures sont appliquées par le gouvernement et la population ?

B.A. : De façon générale, des mesures inédites en situation pandémique déstabilisent toujours les habitudes de vie quotidienne. Au regard des voies classiques en santé publique par exemple, le gouvernement est en ordre de bataille. Ce que j'observe indique que les risques qu'encourent

la population sont pris au sérieux. Il y a une mobilisation évidente pour faire corps contre ce fléau. Le 10 avril dernier, la coordination nationale de la gestion de la pandémie s'est réunie sous la houlette du président de la République. Et des mesures complémentaires et nouvelles ont été annoncées. Elles concernent les aspects sanitaire, social et économique. Je ne puis les énumérer toutes ici, mais je voudrais en souligner la continuité avec celles déjà annoncées, le 28 mars 2020. Quant au comportement de la population, il est à craindre que beaucoup ne comprennent pas encore qu'il y a péril en la demeure. Plutôt que de s'appliquer dans la stricte observance des mesures de prévention, certains en sont encore à gloser sur telle ou telle décision. Puisque vous m'en donnez l'occasion, j'aimerais dire ici combien il est impérieux de relever le défi du coronavirus par l'autodiscipline et la protection des autres.

L.D.B. : Quelles dispositions avez-vous prises au Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, en rapport avec l'adresse du chef de l'État ?

B.A. : Au Mémorial, conformément à ce que le chef de l'État et la coordination nationale de gestion ont prescrit, nous avons baissé drastiquement le niveau de nos activités. Nous avons néanmoins maintenu des activités internes de maintenance et d'entretien.

L.D.B. : Vous avez reconnu plus haut que des efforts importants ont été faits par le gouvernement et la population. Pourtant, une certaine opinion pense que très peu de choses ont été réalisées.

B.A. : L'imprévisibilité de cette pandémie et le caractère anxiogène du Covid-19 font que nous devons nous garder d'instrumentaliser le débat. Aucun pays au monde ne pouvait prévoir l'ampleur de cette crise. Des plus puissants États aux plus démunis des



Béline Ayessa, directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza (crédit photo/DR)

systemes de santé, on voit bien que ce qui se vit à l'échelle planétaire nécessite solidarité et retenue dans l'usage de la parole publique. Je suis, moi aussi, l'actualité mondiale. Et j'observe que notre situation n'est pas pire qu'ailleurs. Ce n'est pas une consolation, mais nous devrions d'abord comprendre que nous sommes face à une crise qui exige une vraie mutualisation des efforts. Si, comme pense une certaine opinion, pour reprendre

vos expressions, peu de choses ont été réalisées, cela signifie-t-il que rien n'a été fait ? Ne pensons pas que dans cette lutte contre le Covid-19, tout doit dépendre du gouvernement. La population a également sa part de responsabilité.

L.D.B. : Qu'en pensez-vous de la vie socioéconomique et culturelle après le passage Covid-19, au Congo comme ailleurs ?

B.A. : Vivement la fin de cette pan-

démie ! Les scientifiques y travaillent activement. Et nous attendons tous la bonne nouvelle qui nous rassurera. Difficile d'établir les indicateurs des changements sur le long terme. Mais les impacts que le Covid-19 aura sur les liens sociaux, les prévisions de la croissance économique et la vie culturelle sont immenses. Nous aurons à réapprendre à vivre ensemble avec une extrême prudence sur les conditions d'hygiène, à penser nos économies avec une forte prévision sur les risques, et enfin à vivre l'après-coronavirus comme un vrai basculement dans une nouvelle vision du monde.

Il y aura certainement des leçons importantes à tirer après cette pandémie. Car la pandémie qui sévit actuellement aura au moins rappelé à tous que, où que nous soyons, qui que nous soyons, nous partageons une commune humanité. Elle nous oblige désormais à penser les nouvelles formes de solidarité entre hommes, entre États. Au-delà des mesures conjoncturelles, au demeurant bien utiles, nous aurons appris la nécessité de nous garder espoir même dans un environnement parfois incertain.

L.D.B. : Quelle leçon tirez-vous ? Et ce sera votre mot de la fin.

B.A. : Ne jamais perdre confiance en l'homme dans sa volonté de freiner ce qui attend à sa vie. Voilà ma propre leçon. Le combat contre la pandémie du Covid-19 nous apprend également que des espaces nouveaux de compassion et d'engagement sont toujours possibles pour aider l'humanité à se relever des crises, fussent-elles sanitaires ou économiques. En attendant, continuons de mener le combat le plus urgent, celui contre la propagation du coronavirus. Enfin, cette pandémie doit nous amener à faire tous bloc derrière le chef de l'État.

Propos recueillis par Bruno Okokana

RÉFLEXION

La gouvernance mondiale, hélas !

Ce qui ressort dès à présent et de façon malheureusement évidente de la crise planétaire provoquée par la pandémie du Covid-19 c'est bien le fait qu'il n'y a pas en réalité de gouvernance mondiale. Autrement dit que face aux catastrophes qui la frappent directement ou indirectement la communauté internationale s'avère incapable de coaliser ses forces comme on pouvait l'espérer du fait de la mondialisation instaurée tout au long des dernières décennies. Autrement dit également et très directement que la lutte contre le coronavirus ne générera probablement pas le sursaut collectif, attendu par les peuples sous toutes les latitudes, qui permettrait de conjurer le pire à venir.

Survenant après l'échec avéré de la lutte contre le dérèglement climatique

qui se traduit sous nos yeux par une hausse plus importante que prévue des températures à la surface du globe et donc une dégradation accélérée de notre environnement, ce constat confirme de façon accablante que la gouvernance mondiale relève plus du mythe que de la réalité. Et que, par conséquent, il faudra la repenser, la reconstruire dès que le Covid-19 aura été vaincu grâce aux recherches menées par les scientifiques en différents points de la planète.

Résumée en quelques mots la gouvernance mondiale instaurée au sortir de la deuxième guerre mondiale est aujourd'hui centralisée autour de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui, elle-même, se trouve soumise en cas de crise aux décisions d'un Conseil de sécurité gouverné en réalité par le très petit groupe de ses « membres

permanents » que sont la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume Uni, la Russie. Un système hérité du temps de la « guerre froide » pour conjurer la menace que faisaient planer les armes nucléaires dont ces puissances étaient détentrices, mais qui est totalement dépassé puisque ne tenant aucun compte des réalités de ce temps, parmi lesquelles figurent en bonne place la possession par d'autres pays de l'arme de destruction massive et surtout le poids humain croissant des pays émergents.

Etant donné la gravité des conséquences de toute nature – médicales, sanitaires, économiques, financières, sociales, politiques, diplomatiques – de la pandémie qui frappe aujourd'hui l'espèce humaine, l'ONU dans son ensemble et plus précisément son Conseil de sécurité auraient dû, en bonne logique, prendre la main et se coordonner

afin de trouver des réponses crédibles à la menace globale que celle-ci suscite. Or c'est bien le contraire qui s'est produit comme le prouve, la guerre souterraine que se livrent les grandes puissances comme la Chine, les États-Unis, la Russie dans le but de prendre le contrôle des institutions onusiennes.

Il va de soi qu'un tel propos ne sera pas apprécié par tout le monde. Mais il est évident, et nous ne sommes pas seuls à le penser, que la gouvernance mondiale telle qu'elle fonctionne aujourd'hui est totalement décalée par rapport aux réalités du temps que nous vivons. Et que, par conséquent, l'une des leçons que l'on doit tirer dès à présent de la terrible crise du coronavirus est bien celle de la nécessaire modernisation de cette même gouvernance.

Jean-Paul Pigasse